



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025
DE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM**

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Sous la présidence de Monsieur Laurent Riche, Maire

La séance en présence du public est ouverte à 18h30

Etaient présents :

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

Assistaient également :

1 représentant de la presse
2 collaborateurs
6 auditeurs

Quorum = 17 élus

Ordre du jour de la séance :

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025
2. Approbation de la stratégie, de la charte d'engagement, du plan d'action de transition écologique et de la demande de labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique » 2 étoiles
3. Demande de subvention auprès de m2A : Fonds climat Nouvelle Donne Environnementale
4. Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim / Wittenheim

FINANCES

5. Admission en non-valeur de créances éteintes
6. Tarifs communaux 2025 : compléments

DEVELOPPEMENT DURABLE

7. Actualisation des tarifs 2026 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE)
8. Intégration de la voirie et autres espaces du lotissement Vert-Village Horizon
9. Dénomination de voirie - opération Vert-Village Horizon
10. Acquisition d'emprise de voirie rue de Richwiller

ENFANCE

11. Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Emile Zola et Irène Joliot Curie

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

12. Convention pluriannuelle 2025-2028 d'objectifs entre le Créa, la DRAC, la Collectivité européenne d'Alsace, la région et la Ville de Kingersheim
13. Soutien à l'école de musique

RESSOURCES HUMAINES

14. Tableau des effectifs

DIVERS

15. Rapport de la municipalité
16. Divers et communication

Délibérations adoptées et teneurs des discussions – Sommaire

AFFAIRES GÉNÉRALES	130
1. <i>Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025</i>	130
2. <i>Approbation de la stratégie, de la charte d'engagement, du plan d'action de transition écologique et de la demande de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » 2 étoiles</i>	130
3. <i>Demande de subvention auprès de m2A : Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale</i>	141
4. <i>Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim Wittenheim</i>	142
FINANCES.....	142
5. <i>Admission en non-valeur de créances éteintes</i>	142
6. <i>Tarifs communaux 2025 : compléments</i>	143
DEVELOPPEMENT DURABLE	144
7. <i>Actualisation des tarifs 2026 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE)</i> ____	144
8. <i>Intégration de la voirie et autres espaces du lotissement Vert-Village Horizon</i>	145
9. <i>Dénomination de voirie : opération Vert-Village Horizon</i>	146
10. <i>Acquisition d'emprise de voirie rue de Richwiller</i>	147
ENFANCE.....	148
11. <i>Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Émile Zola et Irène Joliot-Curie</i>	148
CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE.....	150
12. <i>Convention pluriannuelle 2025-2028 d'objectifs entre le CREA, la DRAC, la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région et la Ville de Kingersheim</i> ____	150
13. <i>Soutien à l'école de musique</i>	153
RESSOURCES HUMAINES	154
14. <i>Tableau des effectifs</i>	154
DIVERS.....	155
15. <i>Rapport de la municipalité</i>	155
16. <i>Divers et communication</i>	155

(La séance est ouverte à 18 heures 30 par M. le Maire, Laurent Riche.)

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Tout le monde arrive juste à temps. Merci à toutes et tous d'être présents pour ce Conseil municipal qui n'est pas le dernier de l'année, mais le dernier avant l'été et qui est le dernier avant de pouvoir prendre toutes et tous, je l'espère, un repos estival mérité. Je pense que nous en avons tous besoin pour recharger les batteries et redémarrer à la rentrée prochaine.

Ce propos introductif me permet de vous repréciser les dates prévisionnelles de nos conseils municipaux. Après celui-ci, nous nous retrouverons :

→ **Le 24 septembre,**

→ **Le 19 novembre**

→ **Le 17 décembre.**

Ce sont chaque fois des mercredis, toujours ici, et toujours à 18h30. Vous aviez ces dates, mais je vous les redonne pour mémoire, 24 septembre, 19 novembre et 17 décembre.

→ À cela, s'ajoutera **mercredi 10 septembre**, comme nous avons l'habitude de le faire, **une commission réunie** qui nous permettra entre autres de rencontrer les équipes du SIVOM, puisque nous avions prévu d'évoquer ensemble ce sujet. Donc, le SIVOM viendra en commission réunie le 10 septembre pour permettre aux élus d'échanger sur ses différentes délégations et compétences.

Je vais laisser le soin à notre Directeur Général des Services, Jonathan Gradoz, de faire l'appel des présents et de préciser quelles sont les procurations.

(Il est procédé à l'appel des présents par M. Jonathan Gradoz.)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Je vous propose de rentrer dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025

M. LE MAIRE.- Comme de tradition, l'ordre du jour commence par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, c'est-à-dire celle du 21 mai 2025.

Avez-vous des remarques particulières sur ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation de la stratégie, de la charte d'engagement, du plan d'action de transition écologique et de la demande de labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » 2 étoiles

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 2 présenté :

Le Conseil municipal a validé, à l'unanimité, son engagement dans la démarche labellisée Cit'ergie, lors de la séance du 21 septembre 2016. Le Conseil municipal est invité valider la demande de labellisation 2 étoiles à ce programme, devenu depuis, le programme TETE (Territoire Engagé Transition Écologique).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la démarche Territoire Engagé Transition Écologique, qui permet de renforcer la politique de transition écologique de la collectivité,

Considérant l'importance d'adopter une stratégie ambitieuse de transition écologique, pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique, réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et l'économie circulaire,

Considérant que la démarche Territoire Engagé Transition Écologique est un outil structurant pour définir et piloter cette politique à long terme,

Considérant que la collectivité souhaite mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la transition écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux des consommations de ressources, pour lutter contre les îlots de chaleur et les impacts du dérèglement climatique, pour protéger la biodiversité et développer les espaces naturels, la nature en ville et améliorer le cadre de vie.

Pour ce faire, il convient dès lors de valoriser et d'assurer la qualité de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite solliciter la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 2 étoiles. Cette démarche permettra de bénéficier d'un suivi structuré, d'une évaluation par des experts externes, et de mettre en lumière les efforts réalisés par la collectivité en matière de transition écologique. Par ailleurs, il est proposé d'adopter une stratégie ambitieuse visant à réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) dans le cadre des objectifs nationaux et européens, à renforcer l'efficacité et la sobriété énergétiques, à améliorer la qualité de l'air, à augmenter la part des ENR (énergies renouvelables) sur le territoire, et à optimiser la gestion de l'énergie et des ressources sur son territoire. Cette stratégie, décrite dans la charte d'engagement (annexe 1), s'articule autour des axes principaux suivants :

- o La démocratie par le dialogue citoyen (concerter pour que chacun puisse être acteur de la transition, favoriser les initiatives, ...),
- o La sensibilisation et la mobilisation de tous (l'information, la communication, ...),
- o La place faite aux espaces naturels (la nature en ville et le cadre de vie),
- o Penser et organiser la ville durable (l'organisation urbaine et les déplacements),
- o Repenser l'utile et le nécessaire en matière énergétique (l'efficacité de notre patrimoine et la gestion de nos énergies),
- o Une économie de proximité (circuits courts, économie circulaire, ...).

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'actions ambitieux est détaillé en annexe 2 de cette délibération. Il vise à être mis en œuvre dans les 4 ans à venir. Ce plan d'actions intégrera, notamment, les actions phares suivantes :

- o Retenir, chaque année, 4 propositions en faveur de la transition écologique et émanant des citoyens,
- o Soutenir la réalisation ou réaliser, tous les 3 ans, une nouvelle centrale photovoltaïque,
- o Désimperméabiliser un espace public par mandat,
- o Créer ou rénover 5 km de pistes ou bandes cyclables par mandat en priorisant les axes prioritaires et le réseau express vélo,
- o Verdir la flotte des véhicules légers communaux.

Le coût prévisionnel du plan d'actions est évalué à 18,5 M€.

Le plan d'action sera suivi et évalué chaque année pour mesurer les progrès réalisés, ajuster les actions si nécessaire, voire compléter le plan d'actions actuel, et garantir que les objectifs seront atteints. Cette évaluation sera partagée avec les instances politiques et les partenaires.

Un comité de pilotage assurera la coordination de la stratégie. Il définit les choix stratégiques, oriente et suit l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action. Ce comité est composé à minima des élus et des directions suivants :

- o Laurent Riche (Maire),
- o Céline Namur, Elue en charge de la transition écologique,
- o Dominique Collin, Chef de projet Territoire Engagé,
- o Jonathan GRADOZ, DGS, finances et ressources humaines,
- o Jean Michel RIMBERT, DST, espaces verts et urbanisme,
- o Lorraine RUCH, DGA en charge des services à la population.

Un groupe projet assure la mise en œuvre, l'enrichissement et le suivi de la démarche. Composé de représentants de la collectivité, de parties prenantes des secteurs concernés par le plan d'action (mobilité, énergie, urbanisme, etc.), tant professionnelles qu'associatives et grand public, il pourra évoluer si besoin.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de rentrer dans le Conseil municipal par une première délibération qui nous permet de revenir, vous connaissez le dispositif, sur l'engagement de la collectivité dans le label « Territoire Engagé Transition Écologique » que l'on appelait autrefois dans le jargon de l'ADEME, le label Cit'ergie. Il s'agit d'un engagement (je ne rappelle pas tous les détails) que nous avons pris dans ce label depuis 2016 ; il a été renouvelé en début de mandature, je n'ai plus la date de renouvellement en tête.

Je rappelle que nous avons décidé de rentrer dans ce label comme à peu près 500 collectivités en France engagées, quand je dis collectivités, ce sont des régions, des départements, des intercommunalités, et des communes. Nous l'avions fait à l'époque parce que nous avions besoin de nous donner un cap ; vous savez que les enjeux Climat Energie portent sur un spectre très large et que nous ne pouvons pas mener des actions sur tous les domaines, ce n'est pas possible. Il faut savoir prioriser en fonction des sujets qui peuvent avoir plus de sens sur notre commune que sur une autre.

L'autre aspect de notre engagement portait sur le fait que nous avions besoin d'outils pour que la collectivité puisse piloter son action.

Donc, ce label répond à ces deux dimensions, d'une part parce qu'il engage la collectivité sur une ambition et donne un cadre sur les actions à réaliser, vous le savez, et nous vous reproposez ce soir une délibération qui donne ce cap avec des actions ou des types d'actions à mettre en œuvre. Et il apporte une méthode de travail, une aide en ingénierie de projet. Vous savez que nous sommes accompagnés par un cabinet-conseil financé à 70 % par l'ADEME régulièrement. Merci, Céline.

Ce label apporte aussi un référentiel de 70 à 80 actions qui nous permet de trier dans les actions que nous voulons choisir pour notre collectivité. Mais le référentiel permet après d'évaluer toutes les collectivités de la même manière sur les mêmes bases.

Il apporte aussi un outil de pilotage et de suivi, un réseau d'animation par l'ADEME qui permet de créer des réseaux d'animation pour les élus. Par exemple, l'ADEME Grand Est anime le réseau des élus du Grand Est, organise des rencontres nationales, des réunions de travail entre les équipes. Nous avons une vraie animation de réseau.

Comme le demande le label, notre collectivité s'est engagée depuis 2016 sur un programme de 6 actions qui correspondent aux domaines sur lesquels nous avons fait le choix d'intervenir. Vous avez la liste des actions qui vous sont proposées pour les années à venir. Un plan d'actions a été présenté avec la délibération.

Pour autant, nous avons choisi de continuer à décliner nos actions autour de 6 axes, nous n'avons pas souhaité redéconstruire ce qui avait été proposé en 2016 et les 6 axes sont les suivants :

→ Premier axe : la démocratie par le dialogue citoyen qui nous permet de concerter tous les acteurs pour que chacun puisse être acteur de la transition, car nous savons que la transition concerne tout le monde et pour pouvoir l'accompagner, il faut pouvoir accompagner les habitants eux-mêmes, mais surtout les mettre en situation de pouvoir y travailler (cette question de la démarche participative est importante) et éventuellement favoriser les initiatives telles que nous avons pu en voir sur notre commune.

→ Deuxième axe : la sensibilisation et la mobilisation de tous. C'est principalement l'information, la communication, c'est classique. Vous vous en doutez.

→ Le troisième axe sur lequel nous nous étions engagés en 2016 de travailler portait sur la place faite aux espaces naturels, la nature en ville et le cadre de vie, puisque vous savez que nous sommes dans une commune périurbaine et que dans une telle commune, bien sûr, il y a de l'habitat et que la question de la place de la nature en ville doit se construire au travers de cet habitat existant. Donc, un certain nombre d'actions sont pensées dans ce cadre. Dernier exemple en date : la renaturation de la cour d'école Paul Claudel ou la déminéralisation de l'esplanade devant le parc Tival.

→ Le quatrième axe : penser à organiser la ville durable. C'est l'organisation urbaine et les déplacements, d'ailleurs Arnaud le sait, c'est cet axe d'une certaine façon qui comporte le plus de points à aller chercher, car il est très structurant ; cela veut dire organiser l'urbanisme en tenant compte des enjeux Energie Climat qui sont devant nous. Vous savez que la dernière modification du Plan Local d'Urbanisme que nous avons validée ensemble et qui, ensuite, a été validée par l'Agglomération intègre justement de nombreux aspects sur ce sujet. Et donc très certainement, il s'agit de l'une des actions qui nous permettra d'être bien identifiés par l'ADEME dans notre engagement.

→ Le cinquième axe consiste à :

. repenser l'utile et le nécessaire en matière énergétique, c'est-à-dire l'efficacité de notre patrimoine et la gestion de nos énergies dans les actions récentes, c'est-à-dire toutes les actions de relamping en Leds qui ont pu être faites dans les salles communales,

. regarder comment gérer correctement l'eau

. et à chaque fois que nous avons pu, avec des partenaires, que ce soit Energie Partagée en Alsace ou Tryba Energie sur l'Eselacker, pouvoir remettre en place la production de centrales photovoltaïques qui développent des énergies renouvelables.

→ Le sixième axe de notre engagement initial est une économie de proximité qui consiste à favoriser les circuits courts, l'économie circulaire. C'est le marché des Sheds, le projet de maraîchage bio Ecovie. Ce sont entre autres ces aspects-là, mais aussi le marché de Noël par exemple qui milite pour le réemploi de tout ce que l'on peut avoir comme objets autour de soi. Ce sont des actions de ce type qui sont mises en œuvre.

Chaque fois, nous renouvelons au Conseil municipal comme ce soir notre engagement, il s'étend sur quatre ans, vous le savez. Et il permet l'engagement de la commune sur le long terme, car on sait que pour agir sur le climat, cela ne peut se faire que de façon durable. Donc, l'intérêt aussi de ce dispositif est qu'il nous structure et nous engage sur au minimum quatre ans et là, nous renouvelons. Cela nous évite de faire du « *stop and go* » quand parfois nous sommes face à des problèmes budgétaires ou d'autres aspects.

Je terminerai simplement en vous rappelant que Kingersheim est actuellement labellisé une étoile et un audit externe en fin d'année devrait confirmer le statut d'obtention de la deuxième étoile. Nous l'espérons, Céline. Juste pour vous donner une information de poids à tous : pour obtenir cette deuxième étoile, en gros, il faut obtenir au minimum 35 % d'engagements sur l'ensemble des domaines. Cela peut paraître facile, mais ce n'est pas forcément évident.

Pour terminer, avant de vous passer la parole et de vous laisser réagir sur cette délibération, si vous le souhaitez, je voudrais remercier les services. En effet, cette action a demandé de la structuration dans les services. Elle a permis beaucoup de transversalité au final, et une habitude de travail en mode projet ; elle a aussi permis à nos collaborateurs ou bien elle a amené nos collaborateurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ainsi, à savoir-faire du *reporting*. Car nous devons prouver par des documents propres à chaque fois ce qui est affiché dans le label.

En tout cas, cette action revêtait un aspect constructif pour tout le monde et elle a permis une bonne dynamique dans les services. Je remercie aussi les élus qui sont porteurs d'actions ou pilotes d'actions de leur engagement sur ce sujet.

Voilà ce que je voulais exprimer pour présenter rapidement cette délibération, en ayant fait un petit retour en arrière sur l'historique de notre engagement. Je vous laisse la parole si vous souhaitez intervenir. Monsieur Heyer.

M. HEYER.- Merci. Évidemment, nous soutenons l'objectif de transition écologique ; vous avez choisi un label qui nous paraît intéressant par le fait qu'il propose un référentiel, une démarche structurée avec la charte qui formalise l'engagement de la commune à réaliser un certain nombre d'objectifs, le plan d'actions qui permet en mode projet de suivre les différentes actions.

• Néanmoins, nous avons un certain nombre de remarques. Il est vrai que cette démarche succède à une démarche initiée en 2016, et nous n'avons pas eu de bilan de la précédente démarche. Il aurait été intéressant d'avoir une restitution, un retour d'expérience sur les actions qui ont fonctionné et celles qui ont moins fonctionné.

Il est vrai qu'au fil des Conseils municipaux, nous avons vu apparaître des délibérations qui s'inspiraient ou qui provenaient directement de la démarche, un certain nombre de débats ont eu lieu, voire de désaccords. Maintenant, nous souhaiterions aussi voir l'ensemble des actions qui ont été menées, notamment en termes d'organisation de la collectivité pour les agents, car beaucoup de points, à mon avis, sont très impactants pour les agents ; il aurait été intéressant de les analyser.

Surtout, nous pensons qu'il faut faire un bilan. Peut-être l'avez-vous fait, mais vous ne l'avez pas partagé avec les conseillers municipaux, pour apprécier la pertinence et l'ambition de la nouvelle charte.

C'était le premier point.

- Je souhaiterais maintenant passer à la nouvelle charte. Donc, nous avons découvert qu'elle est inspirée de la précédente et que l'axe numéro 4 qui est la mobilité n'est pas le premier axe, alors que, pour nous, il s'agit de l'axe principal. En fait, Kingersheim souffre d'un mal endémique, à savoir une circulation automobile qui explose depuis des années, effectivement il y a des causes exogènes extérieures à la collectivité, mais j'ai regardé un peu les différentes études des comptages de la DREAL et je suis tombé sur les chiffres 2023 qui ne sont pas forcément les plus à jour. On peut envisager que le trafic a augmenté sur la RD 430, le Kaligone, on doit être à 43 700 véhicules par jour et sur la RD 55 à 12 000 véhicules par jour. Je crois, Monsieur le Maire, vous avoir entendu dire lors d'un Conseil municipal que des comptages estimaient le trafic à 100 000 véhicules/jour pendant le week-end au niveau de la RD 430, sans compter tous les véhicules qui passent par les principaux faubourgs.

Ces chiffres représentent une très forte circulation motorisée avec tous les impacts négatifs qu'elle peut entraîner en termes de sécurité pour les cyclistes, les piétons. Nous avons déjà évoqué ces sujets à maintes reprises et également des problèmes de bruit, des problèmes de pollution.

Nous déplorons de ne pas voir apparaître dans la charte un objectif ambitieux de réduction de cette circulation. Je sais bien que la Ville n'a pas forcément la main sur un certain nombre d'infrastructures. Maintenant, nous pensons qu'il faut quand même inscrire ces objectifs dans la charte et avoir des actions associées à ces objectifs de lobbying, de pression auprès des différentes entités responsables, notamment le Département. Pourquoi ne pas lancer des études prospectives pour essayer de diminuer ce flux par des contournements, nous avons parlé d'aménagement de carrefours urbains et aussi d'actions pour atténuer les effets. Nous avons parlé de diminution de la vitesse sur certains axes. Et je reviens toujours un peu à la charge avec les murs antibruit ; nous pourrions aussi faire des plantations dans le but de lutter contre la pollution. C'est dommage qu'en fait, cette charte et le plan d'actions associé n'intègrent pas ces actions que nous trouvons indispensables en l'occurrence.

- Ensuite, je voulais passer au plan d'actions. C'est très bien, vous l'avez détaillé. Nous voyons que la démarche derrière est structurée et permet le suivi. Malheureusement, un certain nombre d'actions ne sont pas associées à des critères d'achèvement très précis aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif, qui permettent vraiment de dire que l'action a été réalisée. Il faudrait peut-être revisiter le plan d'actions pour ajouter des critères très précis, ce qui permettra de faciliter le suivi et la communication de ce plan d'actions. J'ai picoré dans la liste des actions, et j'ai trouvé des actions comme favoriser l'intermodalité, créer des zones de fraîcheur, verdir la ville, consolider les trames vertes et bleues, ce sont des vœux pieux. En fait, si l'on veut vraiment mesurer les actions entreprises, il faudrait se donner des objectifs quantitatifs ou qualitatifs, sinon il sera difficile de dire si nous avons réussi le fait de verdir la Ville ou pas. C'est notre avis.

- Second point sur le plan d'actions : Dans la charte, vous citez un budget qui est de 18,5 M€. Un certain nombre d'actions sont chiffrées, l'une a retenu notre attention, c'est l'action : rénover un bâtiment BBC public tous les 4 ans avec un budget de 15 000 k€. On est bien sur 15 millions. Nous voudrions plus d'explications. Il s'agit de bâtiments, quels sont ces bâtiments, qu'allons-nous y faire ?

Sinon, pour les actions pour lesquelles il y a un financement, il aurait été intéressant de compléter le plan d'actions en disant : les actions sont-elles financées en fonds propres ou allons-nous pouvoir bénéficier de subventions ? C'est un élément intéressant.

Pour les actions qui n'ont pas de financement, ce sont des actions qui vont quand même nécessiter de mobiliser des conseillers municipaux, des adjoints, des agents de la municipalité. Si nous voulons vraiment rentrer dans un mode projet, il serait intéressant d'évaluer la charge de travail que cela représente. Nous pourrions ainsi mieux prioriser les actions, identifier les actions qui nécessitent un gros effort de travail, pour ensuite concentrer les ressources sur ces actions. Cela permet de limiter les actions, si on donne un temps pour faire un certain nombre d'actions, on risque de voir apparaître une cathédrale. Cela permet aussi d'avoir une certaine efficacité, et enfin de reconnaître le travail des agents. Beaucoup d'actions ont nécessité énormément d'investissements de la part des agents. Le fait de citer un nombre de jours valorise aussi le travail. Ce ne sont pas des euros, du travail. Il est important d'envoyer aussi ce message aux agents.

- Enfin, je terminerai par la gouvernance. Effectivement, dans la charte, on trouve un engagement d'organiser des restitutions en Commission réunie, ce n'est pas tant le nombre de restitutions qui est important, effectivement, on peut envisager une restitution de bilan, un point d'étape, mais nous souhaiterions, du moins notre groupe, être impliqués très en amont de toute décision structurante qui pourrait être issue de ce plan de transition, pour que l'on puisse discuter des problématiques, et des solutions qui se présentent à nous. Après, libre à vous de présenter la solution que vous avez préconisée

en délibération, mais cela permettrait aux conseillers municipaux d'être partie prenante dans l'élaboration des solutions éventuelles par rapport à différentes problématiques.

Je terminerai par un point qui me paraît un peu anecdotique. Dans la charte, il est dit que l'on va retenir 4 propositions de citoyens. Cela ressemble un peu à un gadget, si vous le permettez. Ce n'est pas tant le monde qui est important. Nous pensons que le point important est d'ouvrir peut-être le COPIL aux citoyens, peut-être créer un collège de citoyens qui serait tiré au sort et qui pourrait s'exprimer sur le plan de transition, faire des propositions, à ce moment-là, la commune pourrait s'engager à apporter une réponse à chaque proposition.

J'en ai terminé. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Par rapport à la labellisation, je m'étais exprimé la dernière fois, en insistant plus sur l'aspect fond plutôt que forme dans le sens où je suis d'accord avec les projets qui portent sur l'écologie en général, pour l'environnement, pour lutter contre le dérèglement climatique, mais je serai plus porté par les projets eux-mêmes que par la forme ou la labellisation.

En parlant de cette labellisation, nous pouvons faire le lien avec d'autres projets ou décrets qui sont d'actualité, notamment le décret tertiaire qui concerne plus les bâtiments qu'autre chose et je trouve aussi que l'évolution des critères depuis quatre ans a élargi un peu l'éventail. Maintenant, on parle de beaucoup de choses qui viennent en plus des projets qui étaient pris en compte auparavant. Cela dilue un peu la consistance par rapport à l'objectif qui peut mettre des priorités avec des points un peu plus forts, mais cela ne veut pas dire que les autres points ne sont pas importants, l'ensemble peut être important, mais je trouve que l'éventail s'agrandit beaucoup plus avec des actions qui sont moins efficaces par secteur.

Je ne veux pas être plus long. Mais c'était un peu l'idée que je voulais exprimer. Merci bien.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Peut-être une première remarque par rapport aux deux interventions.

Il n'y a pas de hiérarchisation dans l'ensemble des actions, il n'y a pas d'actions plus prioritaires que d'autres. Elles ont toutes un engagement comportant la même priorité et c'est la raison pour laquelle je disais tout à l'heure que pour obtenir la deuxième étoile, il faut sur les 6 domaines du label, obtenir au minimum 35 % d'engagement, de réalisation, sinon, nous n'obtiendrons pas la labellisation. Il n'y a pas de hiérarchie, tout est au même niveau. C'est justement l'exigence du label, il nous amène à être dans cette démarche justement, nous souhaitons être capables de suivre à fond et au même niveau l'ensemble des actions et uniquement celles que nous avons identifiées.

Peut-être pour commencer à faire un retour, (mais je laisserai Céline compléter si elle le souhaite sur les sujets qui sont les siens et les autres collègues), nous sommes d'accord, Monsieur Hachem, ce sont plus les projets que la labellisation. Nous nous servons du label comme un outil structurant qui nous permet de nous comparer à d'autres collectivités qui sont engagées dans ce label, je vous l'ai dit tout à l'heure, qui nous donne un référentiel qui nous permet d'être suivis par l'ADEME et l'ingénierie associée. Nous sommes bien d'accord, tant mieux si nous avons la médaille en chocolat (si je peux le dire ainsi) mais le plus important, ce sont les projets, vous avez raison. Nous, de toute façon, nous sommes animés par cela, que ce soit sur les questions d'urbanisme, d'énergie ou d'autres sujets, nous sommes complètement calés sur le sujet.

Je vous rassure, les obligations comme le décret tertiaire rentrent dedans implicitement. Il n'y a aucun problème. Nous sommes complètement engagés sur ce sujet et nous pourrions les prendre.

Les projets qui peuvent vous paraître comme étant des projets qui réapparaissent maintenant, c'est la problématique de notre mandat. Je vous rappelle que globalement, nous avons été empêchés les deux ou trois premières années de ce mandat de faire certaines choses et pas que nous, toutes les communes, entre la crise sanitaire, la crise énergétique, forcément, des choses se sont décalées ; mais notre rengagement était plein et entier sur un certain nombre de projets d'action. Donc, nous souhaitons pouvoir, si nous n'avions pas encore abouti sur le sujet, continuer à les positionner, car le label regarde notre avancement et nous continuons à avancer sur les engagements de départ. D'ailleurs, si nous remettions en cause trop d'actions dans le label, nous serions carrément sortis du label, non seulement nous ne serions pas évalués, mais nous serions sortis.

En fait, nous devons avoir de la constance y compris sur ce que nous sommes obligés de décaler dans le temps et vous avez raison, cela peut donner cette idée que des choses sont là et encore présentes. Oui, c'est parce que nous ne les avons pas forcément complètement terminées.

- Sur la question du bilan, nous nous sommes déjà expliqués, Monsieur Heyer. Il y a beaucoup de questions que vous ramenez sur lesquelles nous avons déjà répondu, mais comme vous avez fait l'exercice de me redonner la liste de courses que vous avez faite, je vais faire l'exercice de vous redonner les réponses qui, pour certaines, vous ont déjà été données :

Le bilan : nous partageons beaucoup de choses entre autres dans nos commissions, mes collègues de l'équipe municipale rappellent quand il y a des sujets quels qu'ils soient qu'ils ont une contribution dans le label et dans la démarche. Donc, vous avez l'information, et vous avez bien reconnu que les délibérations vous permettent de rappeler l'engagement. Je vous rappelle que dans chaque Kingersheim Magazine, car c'est une obligation du label, figure au minimum une page dans tous les numéros sur la question de la transition écologique énergétique. Nous nous donnons de la peine sur ce point pour communiquer sur cet aspect.

Nous avons sorti des dossiers bilan dans le Magazine, le label nous demande d'ailleurs de sortir une publication que nous allons faire paraître très prochainement pour dresser un bilan global de notre engagement sur la première étoile. Vous avez le bilan régulièrement et, à la limite, interrogez-nous chaque fois que vous le souhaitez. Nous sommes à votre disposition. Nous travaillons ensemble depuis six ans. Vous pouvez nous interroger sur le sujet, il n'y a pas de souci.

- Pertinence, ambition : je vous laisse apprécier les choses telles que vous le souhaitez.
- Les mobilités : je vous l'ai dit, il n'y a pas de priorité 1, priorité 2 ou 3 ou 4, elles sont toutes à la même priorité.

Vous prenez l'exemple du RD 430, si encore vous me donniez les autres RD, mais vous me donnez le RD 430 comme si vous me demandiez de réguler l'autoroute A 36 ou A 35. Soyons sérieux deux minutes. Ce n'est pas moi qui maîtrise, ni l'équipe ni personne ici ne maîtrise le RD 430. Ce n'est pas moi qui en ai voulu la construction. C'est un vrai sujet. Vous le savez, je pense que c'est parce que vous ne voulez pas vous en souvenir, mais nous travaillons avec le Département sur le sujet régulièrement, la question des murs antibruit est un sujet que nous avons pu partager. La traversée piétons et cyclistes du RD 430 au niveau du château d'eau a été prise en compte. Nous espérons que cela va déboucher. Je pense que vous savez que la Collectivités Européenne d'Alsace, comme tous les départements, est en difficulté financière. Je ne sais pas si vous avez vu la communication du 18 juin dernier où tous les départements de France ont fait une communication en parlant du jour du dépassement. Cela pouvait peut-être paraître de la com, mais le but était de signifier qu'à partir du 18 juin, les départements ne paieraient plus les prestations sociales à partir des dotations de l'État, mais à partir de leur propre budget, car les départements sont mis sous pression. Ils ont récupéré entre autres les routes à grand trafic, voire des routes nationales, sans moyens supplémentaires, des prestations essentielles ont explosé sans moyens complémentaires.

Vous savez qu'il y a un débat. Le président de la Collectivité Européenne d'Alsace d'ailleurs s'en est exprimé régulièrement ces derniers temps dans le cadre du péage pour les camions qui empruntent les grandes routes pour regarder comment renflouer aussi un peu les caisses sur le sujet.

Nous bien sûr, nous aimerions bien, comme vous, que le RD 430 soit pacifié, notre ancien collègue défunt Daniel Leggeri, à l'époque, vous le savez, militait pour que cette 4 voies soit en boulevard urbain. Nous sommes toujours sur ce point, quand nous travaillons avec l'Agglomération et le Département, nous demandons cela. Vous le savez, je pense mais je vous le redis quand même. Le RD 430 c'est vrai, représente un gros trafic que nous subissons, vous avez raison, en moyenne 40 000 véhicules/jour la semaine et au plus fort de la semaine, en général le vendredi, le trafic peut aller jusqu'à 80 000 véhicules/jour. Ces informations proviennent de la Communauté Européenne d'Alsace.

La commune est traversée par trois autres départementales, je le rappelle très souvent, nous l'avons même écrit à plusieurs reprises, qui sont empruntées par 12 000 et 15 000 véhicules/jour, entre autres le faubourg de Mulhouse, la rue de Guebwiller, le RD 55 qui vient de Sausheim et qui passe rue Debussy. Et si vous regardez le trafic, car des comptages ont été faits, les deux tiers de ce trafic sont constitués d'un trafic de transit. Vous demandez de le détourner, bien sûr « Y a qu'à, faut qu'on » il faut le détourner. Je rends hommage à nouveau à la mémoire de Daniel Leggeri qui avait milité auprès du Département pour ce que l'on appelle un barreau nord, c'est-à-dire une route qui permettrait au nord de Wittenheim - Pulversheim de couper du RD 430 pour aller vers l'autoroute A 35. Cela n'a jamais été fait.

Nous n'avons jamais été suivis. Je ne vois pas comment nous pouvons contourner le trafic qui est avant tout un trafic de transit que nous subissons tous les jours. Nous sommes bien d'accord. Donc, il nous faut travailler plus sur la question des transports en commun. C'est la raison pour laquelle nous espérons que peut-être le sujet du tram extension nord revienne sur la table dans les dix prochaines années, car c'est important, mais cela ne résoudra pas tout. Nous sommes soumis à ces aspects-là.

Nous partageons tous cette attente, nous sommes d'accord avec vous, et concernant les solutions, je vous invite à nous aider à trouver des solutions plus que celles que nous avons pu trouver jusqu'à présent. Mais à un moment donné, il faut être raisonnable et parler le discours de la vérité et ce discours indique que nous ne pouvons pas faire mieux que ce que nous avons fait jusqu'à présent, car nous ne sommes pas décideurs sur ces axes. Je rappelle que sur le faubourg de Mulhouse, nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons sur cet axe-là, l'organisation de toutes les routes départementales à fort trafic même lorsqu'elles traversent la commune, est soumise à l'approbation de la Collectivité Européenne d'Alsace. C'est pour vous donner un exemple très précis.

- Plan d'actions : je ne rentre pas dans les détails. Vous avez donné quelques éléments.

Concernant les actions qui sont des vœux pieux, comme vous avez pris l'exemple de l'intermodalité, je vais reprendre celui-là. Ce ne sont pas des vœux pieux. Si nous nous engageons à travailler sur l'intermodalité, même si cela peut paraître un engagement général, au bout de quatre ans, quand l'auditeur externe va venir, car c'est un auditeur externe qui va venir, c'est comme une norme ISO dans une entreprise, il va nous dire : « vous vous êtes engagés sur la question de favoriser l'intermodalité, faites-moi la preuve de ce que vous avez réalisé sur le sujet » et l'évaluation sera faite à ce moment-là. Ce ne sont pas des vœux pieux. Le terme de l'action ou l'appellation de l'action peut paraître généraliste à un moment donné, mais l'action en elle-même existe bien réellement. Je peux vous dire que toutes les actions qui figurent dans la liste là, (je reconnais que certaines ont un meilleur niveau quantitatif parce que l'on sait que des choses peuvent être mieux valorisées quantitativement que d'autres) sont des engagements que nous prenons.

- Rénover les bâtiments : oui, concernant le bâtiment BBC, Monsieur Hachem en parlait tout à l'heure, il y a le décret tertiaire, on vous a partagé en commission le résultat de l'étude du décret tertiaire qui a été faite, et qui montre que globalement le bâtiment le plus économe est celui de la salle de gym Gounod et viennent tout de suite derrière les trois groupes scolaires. C'est ce sur quoi nous allons travailler, nous savons que sur les écoles nous nous chargerons de cet aspect.

- Le financement des actions : pour certaines, nous pouvons déjà identifier quels sont les financements, pour d'autres, nous allons nous battre, comme nous l'avons fait les quatre années précédentes et les quatre années d'avant. Nous allons courir après toutes les subventions possibles, dans le cadre de leur existence, car des plans de subvention existeront peut-être dans quatre ans et qui n'existent pas aujourd'hui et le contraire. Nous serons vraiment sur cet aspect.

- Sur la charge de travail des élus et des agents, je vous remercie d'avoir pensé à eux, mais ne vous inquiétez pas, c'est dans le cadre de leur travail et cela veut dire que justement le travail que nous réalisons là, nous ne le faisons pas ailleurs, car c'est sur cet aspect que nous sommes engagés et d'ailleurs, nous l'avons déjà dit et je le redis pour que tout le monde s'en souvienne bien : dans les entretiens professionnels, plusieurs objectifs sont fixés aux agents, et tous les agents de la collectivité ont un objectif qui est celui de contribuer aux actions du label dans lequel nous sommes engagés. Tous les agents sont évalués sur l'ensemble de leurs objectifs dont celui-ci qui est le même pour tout le monde et donc, la reconnaissance des agents se fait à ce niveau-là.

- Impliquer très en amont de toute décision : je ne vais pas polémiquer sur ce point, mais l'engagement viendra aussi de votre volonté de le faire. Impliquez-vous aussi et nous en reparlerons après.

- Retenir les propositions des citoyens : c'est ce que nous faisons avec les comités de pilotage. C'est ce que nous essayons de vous dire. Le comité de pilotage sur la place du vélo en ville, le comité de pilotage sur la place de la nature en ville, le comité de pilotage « Mieux d'Energie ». Tout cela est porté par des habitants qui travaillent et des ateliers sont ouverts à tous, des séquences participatives sont ouvertes à tous et ils nous permettent de recueillir des choses. Et je vous assure que si nous pouvions avoir d'autres sollicitations ou d'autres projets comme celui de l'association Ecovie que nous avons accueilli les bras ouverts quand on nous a proposé un projet de maraîchage, bien sûr que nous sommes preneurs à 400 % de ce sujet.

Voilà ce que je pouvais vous dire très rapidement en revenant encore une fois sur des choses que nous avons déjà échangées ensemble. Je ne sais pas si Céline veut ajouter des choses particulières, ou d'autres collègues, Alain...

Monsieur Heyer demande la parole.

M. HEYER.- Juste pour vous répondre, au niveau des actions, j'ai utilisé ce terme de vœux pieux car les actions n'ont pas des critères mesurables, si vous êtes en mode projet, pour nous, il faut compléter le nom de l'action par des critères qui permettent de vérifier que les actions sont bien réalisées. Quand vous serez audité, il faudra quand même apporter la preuve et la preuve ce sont des critères soit qualitatifs soit quantitatifs.

M. LE MAIRE.- Ne perdez pas de temps sur la technique, Monsieur Heyer, vous vous doutez bien que si nous nous sommes engagés et que nous allons être audités, c'est que nous le faisons, bien entendu.

M. HEYER.- Il serait intéressant de l'avoir justement au niveau du plan d'actions et pour les actions sur les deux bâtiments, il s'agit de plus de 2 bâtiments. Ce sont les bâtiments que vous avez cités, merci pour l'information.

M. GRADOZ.- Concernant le plan d'actions, on a fait figurer ici un plan d'actions condensé, il fallait pouvoir l'imprimer sur du A4. Vous voyez que déjà là, nous écrivons petit. Nous avons un plan d'actions dans les services pour la réalisation du label pour le travail qui est beaucoup plus important. Ce sont des tableaux Excel qui représentent des centaines de pages, mais qu'il ne nous semblait pas forcément opportun de vous donner en liasse dans une annexe de Conseil municipal. Nous vous avons mis l'information qui nous semblait la plus pertinente pour que vous ayez la bonne information.

M. HEYER.- Pour revenir aux problématiques de circulation, si des actions sont en cours de participation avec le Département, il faut les faire figurer dans le plan d'actions. Cela montre aussi l'action de la commune pour faire changer les choses, agir, faire du lobbying auprès du Département.

M. LE MAIRE.- Monsieur Heyer, nous avons déjà expliqué comment fonctionnait ce label, il demande que ce soient les actions sur lesquelles la Ville a compétence et c'est très simple. Nous allons vous faire une petite note pour réexpliquer ce qu'est le label, que l'on vous a déjà expliqué : nous sommes évalués uniquement sur des choses qui sont de notre compétence. Par exemple, nous ne sommes pas évalués sur des choses qui sont de la compétence de m2A, de même pour les choses qui concernent le Département. L'intérêt du label est d'aller chercher ce sur quoi les collectivités sont compétentes. Or, nous ne sommes pas compétents sur ces choses-là. D'ailleurs, la conseillère TETE nous dira très clairement : « Ne partez pas là-dessus, puisque vous n'avez pas la compétence ». Nous sommes en train de perdre du temps sur la technique. J'aimerais que nous parlions d'enjeux Energie Climat. Alain, je te donne la parole.

M. WINCKELMULLER.- Je voulais préciser le pourquoi de cet engagement et de cette charte. Si vous lisez bien, il s'agit d'une charte d'engagement. Cela veut dire que la commune, les agents, les élus s'engagent dans toutes les actions qu'ils font, de la plus petite à la plus grande, en se posant la question : quelles vont être les répercussions sur la transition écologique de ce que nous faisons et nous avons toute l'année de nombreuses propositions en Conseil municipal, en Commission réunie. Nous vous présentons un certain nombre de choses, des choses toutes petites, comme les petits-déjeuners à l'école où nous essayons d'avoir des produits qui ne sont pas emballés. Nous en expliquons la raison aux enfants ainsi que d'autres actions qui se font à gauche et à droite.

Mais l'important est que depuis quatre ans, toutes les décisions qui sont prises par la Communauté et par les agents, car les agents ont un pouvoir de décision chapeauté par les élus, ont l'avantage d'engager une réflexion et nous demandons à chacun et à nous-mêmes de mener cette réflexion.

Je vois dans cette charte simplement l'engagement de dire qu'à Kingersheim, toutes les décisions prennent aussi en compte la dimension de transition écologique. On peut s'arrêter sur de nombreuses choses, mais c'est la raison pour laquelle nous avons un dictionnaire. Je crois que nous avons 800 points sur lesquels nous pouvons travailler. C'est important et l'engagement de la commune pour aller vers une transition écologique est important, il ne s'agit pas d'un brevet de fin d'année qui dit : « vous avez fait cela, c'est bien, c'est noté ». Effectivement, on peut mettre des chiffres derrière mais après, on ne s'arrêtera plus.

Pour reprendre tout ce que nous faisons au niveau de la voirie, c'est peut-être le septième élément, mais cela ne veut rien dire, ce n'est pas pour cela qu'il est pris en septième position, mais c'est sûrement quelque chose de très chronophage pour les équipes, mais aussi pour notre budget. Vous savez

aujourd'hui que dès que nous entreprenons quelque chose dans une rue, cela coûte très cher. Donc, à un moment donné, il faut se poser la question : est-ce que nous faisons cela ? Comment et dans quel ordre ?

Il faut retenir dans cette charte simplement le fait que nous nous sommes engagés et que l'engagement se poursuit. Et je vous invite tous à dire qu'il nous faut absolument continuer, car toutes les petites actions que nous pouvons faire vont aller directement dans ce sens. C'est ainsi qu'il faut faire. Ensuite, évaluer, ne pas réévaluer etc. etc.. Il y a des choses que nous avons réalisées il y a 20 ans et que nous ne ferions plus aujourd'hui et il y a des choses que nous faisons aujourd'hui qui ne seront plus valables dans 20 ans. Mais l'important, c'est l'engagement.

M. LE MAIRE.- Encore une fois tout nous sera demandé au moment de l'évaluation.

Céline.

Mme NAMUR.- Je voulais juste rajouter que le propos d'Alain est intéressant. En fait, le label est compliqué à condenser dans un Conseil municipal car il s'agit d'un travail de tous les jours avec des supports de l'ADEME très détaillés et effectivement, toutes les actions qui sont auditées doivent être prouvées et pas prouvées parce que nous l'avons dit, mais prouvées par des documents-preuve qui ont certains critères. Nous ne pouvons pas mettre n'importe quel document. Donc, nous ne pouvons pas vous donner tous les détails du fonctionnement du label. Mais nous vous donnons les grandes lignes sur lesquelles nous nous engageons pour les quatre prochaines années pour pouvoir passer la labellisation.

M. LE MAIRE.- Merci et il nous est demandé à nous élus de nous engager sur la direction, sur la stratégie. C'est le point important et pas de rentrer dans la mécanique même du dispositif.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Hachem.

M. HACHEM.- Merci Monsieur le Maire. En particulier par rapport à la question de mobilité, il me semble qu'il y a plusieurs années en arrière, une idée avait été proposée de faire desservir le Parc Expo Mulhouse par une voie directe vers l'autoroute. Jusqu'à maintenant, nous n'entendons rien dans ce sens.

Pour revenir à des propositions techniques, je ne suis pas spécialiste des routes ni des voiries, mais il me semble que sur le pourtour Mulhousien, depuis qu'on a créé le contournement vers Brunstatt, on a pensé beaucoup à Mulhouse et il me semble que si on aiguillait les panneaux autrement, on pourrait désengorger beaucoup la RD 55 et la RD 430, mais cela nécessite un peu d'aiguiller vers l'autoroute ; étant usager et pratiquant les autoroutes 36 et 37, il y a plus d'embouteillages l'après-midi, le soir en descendant vers le sud de Mulhouse plutôt qu'en montant. C'est-à-dire que si nous voulons éviter de faire passer le trafic vers la RD 430, il y aura possibilité avec les moyens actuels.

Une autre idée avait été lancée, je me souviens de mes premiers pas au Conseil municipal, cela remonte à peu près à 11 ans, de faire un contournement vers Wittenheim en venant de l'A36. Ce sont des points très importants. Le temps passe et le trafic augmente. Par exemple, le matin sur Florival vers Mulhouse, voici 10 ans, il y avait un kilomètre de moins d'embouteillages. Maintenant, on a 1 kilomètre de plus. Notre territoire est attractif, plus de personnes viennent, et nous notons une légère augmentation démographique et tout cela influe sur l'ensemble du trafic. Je pense avec des moyens concrets, que le fait d'aiguiller le trafic vers les autoroutes pourrait diminuer sensiblement le trafic sur Kingersheim. Comme vous venez de le souligner, pour une grande partie, il s'agit de transit. Merci.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison. Il faudrait vraiment que l'on arrive un jour sur notre territoire Mulhousien à avoir un plan de circulation qui permette d'organiser les choses autrement. C'est un vrai travail de fond et l'idée du barreau nord que nous évoquions tout à l'heure, la route dont vous parliez au niveau de Wittenheim et qu'on souhaitait avoir faisait partie des réflexions qui étaient engagées à ce sujet.

Il faudra que ce sujet revienne à un moment ou à un autre avec peut-être le bémol que, plus vous faites des routes et plus il y a de trafic, de toute façon, et plus vous faites du stationnement, plus vous avez des voitures stationnées. Il faut faire attention à ne pas se prendre les pieds dans le tapis.

La voie directe du Parc Expo, ce qu'on appelle l'entrée de la Mertzau, est un sujet qui est toujours sur la table, qui a pris un peu de retard pour des problèmes de financement de l'État mais là, par contre, l'Agglomération est complètement mobilisée sur ce sujet, parce que c'est important pour la Ville de Mulhouse en termes de circulation et de trafic sur la partie nord de la Ville Centre. C'est important pour le Parc Expo de Mulhouse. On le voit par exemple, si vous allez au Salon de l'orientation et des carrières en début d'année, vous êtes vite embouteillés si vous y allez avec vos enfants aux heures de pointe. Cette route de la Mertzau sera importante. C'est bien que vous en parliez, car normalement, il était prévu qu'avec l'étude de la route de la Mertzau, ensuite le Département remonte vers le nord et vers nous pour

continuer à travailler sur les modifications. C'est toujours prévu et normalement, si cette sortie de la Mertzau se fait, ensuite par ricochet, la Collectivité Européenne d'Alsace doit remonter au moins jusqu'au Kaligone pour pouvoir réaménager cet axe. Mais pour l'instant, nous sommes un peu en *stand-by* et comme j'expliquais à Monsieur Heyer, nous n'avons pas la main là-dessus, mais même ceux qui ont la main, n'ont pas forcément les financements ou les moyens de le faire. C'est une vraie réalité. En effet, il faudrait à terme arriver à travailler sur cette question d'un plan de circulation tout autour de Mulhouse.

Mais avec Arnaud Rollin de la même façon, nous avons fait remarquer à Soléa que beaucoup de nos lignes de bus partent un peu, - comme d'une certaine façon les lignes de train partent toutes de Paris pour étoiler la France -, de la Ville Centre pour étoiler vers l'Agglomération et avec Arnaud, nous avons demandé à Soléa de réfléchir sur des parcours circulaires car nous nous apercevons qu'il n'y a pas de transversales sur l'ensemble de l'Agglomération et entre autres sur le nord ; très concrètement chez nous, un bus s'arrête à l'usine pas loin de chez vous au niveau du Leclerc et nous avons demandé à Soléa que ce bus puisse aller jusqu'au Kaligone, c'est-à-dire faire quelque chose permettant d'avoir une transversale par exemple. Ce sont des choses que nous pouvons avoir. Des choses évoluent, car l'Agglomération va mettre en place avec Soléa des bus à haut niveau de service et l'un va partir de Rattachement pour monter à Bollwiller en passant par le Kaligone. Des choses de ce type vont commencer à arriver.

Après, là aussi, il faut se mettre à la place de l'Agglomération, c'est le problème du financement. Le transport urbain est le premier poste de dépenses de l'Agglomération. Mais je ne désespère pas. C'est plus long que je l'aurais souhaité. Je partage complètement et je peux comprendre les frustrations qui ont été exprimées ce soir autour de la table par les uns et par les autres. Mais n'y voyez pas une mauvaise volonté ou une non-action de la Ville, car ce n'est pas du tout le cas. Nous sommes complètement et pleinement mobilisés et nous le faisons régulièrement, mais nous ne pouvons pas faire mieux. J'aurais pu ajouter que nous venons d'acter la mise en place de deux stations de vélos en libre-service qui vont être installées, une proche de la mairie et une autre dans le secteur du Kaligone qui permettra à un habitant ou à un voyageur qui vient en train à la gare de Mulhouse de prendre un vélo électrique pour venir jusqu'à Kingersheim. Nous travaillons sur ces sujets-là.

Depuis des années, nous attendions que ce type de produits puisse arriver sur notre commune. Ils arrivent mais cela demande parfois un peu plus de temps que nous le souhaitons.

Mais là, nous ne sommes pas pleinement décideurs. Sur le vélo libre-service, nous sommes en partie financeurs, on peut dire que nous sommes décideurs, mais en tout cas ce sont des choses qui arrivent progressivement.

Avez-vous encore des remarques ou bien me permettez-vous de vous demander de délibérer sur l'ambition ? Car concernant l'ambition, je pense que nous sommes tous à peu près d'accord sur le fait qu'il faut travailler sur un plan durable, puisque c'est le point important dans cette délibération que nous allons prendre ensemble, nous engager durablement sur des actions dans le cadre des problématiques et enjeux Energie Climat sur ce dont la collectivité est compétente. C'est bien cela, si je résume, Céline, la délibération ? Très bien.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? 4 abstentions (Groupe Nouvelle Ère)

En considération des éléments ci-dessus détaillés, le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingersheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingersheim Nouvelle Ère) :

- d'adopter la charte d'engagement, la stratégie de transition écologique de la collectivité, pour une ville sobre en 2030 (charte d'engagement jointe en annexe 1),
- d'adopter le plan d'actions Territoire Engagé Transition Écologique pour la période 2025-2029 (plan d'action joint en annexe 2),
- de solliciter la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 2 étoiles pour valoriser et renforcer la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire,

- d'autoriser le M. le Maire ou son représentant à signer et déposer le dossier de demande de label Territoire Engagé Transition Écologique au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label et à signer les documents afférents.

Je vous remercie et je remercie les autres collègues pour leur mobilisation sur ce sujet qui est important.

3. Demande de subvention auprès de m2A : Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 3 présenté :

Le Conseil municipal est invité à solliciter l'aide financière de m2A au titre « du Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » - exercice 2025.

Ces demandes d'aide portent sur l'acquisition de véhicules électriques.

La Transition Ecologique et Climatique est un engagement fort de m2A depuis une quinzaine d'années. Son 3^{ème} Plan Climat fixe les enjeux climatiques à l'horizon 2030 pour le Territoire.

En amont de ce Plan Climat, m2A s'est engagé concrètement avec la mise en place d'un « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » doté de 2 millions d'euros en 2025 destinés à soutenir prioritairement les projets de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Chaque commune peut bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 50 000 euros, dans la limite de 80 % de toutes subventions publiques. De nouveaux dossiers peuvent être déposés si l'enveloppe n'a pas été totalement consommée.

Dans ce cadre, il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de 2 véhicules électriques afin de poursuivre la décarbonation de la flotte de la ville :

Véhicule de tourisme :	25 257 € HT	30 400 € TTC
Véhicule utilitaire :	40 450 € HT	48 540 € TTC

soit une opération globale de 65 707 € HT ou 78 490 € TTC.

M. LE MAIRE.- Je vous propose toujours un exemple, comme nous en avons régulièrement, d'actions qui nous amènent à aller dans les actions de notre Territoire, à savoir : utiliser le Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale de m2A. C'est au moins depuis le mandat, la cinquième ou sixième fois que nous le sollicitons pour remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques :

- Un véhicule classique qu'on appelle véhicule de tourisme 4 portes, classique
- Un véhicule utilitaire.

Donc, deux véhicules seront remplacés et ils vont nous permettre de décarboner notre flotte en sortant de notre parc deux véhicules thermiques.

L'ensemble de l'opération représente un peu plus de 65 000 €, presque 66 000 € HT et 78 000 € TTC et donc nous allons solliciter le soutien financier de m2A à la hauteur maximale de 50 000 €.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter le soutien financier de m2A à hauteur maximale (50 000 euros), dans le cadre du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

C'est un exemple d'action.

4. Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim Wittenheim

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Rapport de la délibération 4 présenté :

Le Conseil municipal est invité à approuver le versement d'une subvention à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim / Wittenheim.

Dans le cadre de ses activités, l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim / Wittenheim est amenée à organiser des repas notamment lors des commémorations patriotiques.

Leur piano de cuisine étant devenu irréparable, l'association envisage l'achat d'un nouvel équipement avec un budget prévisionnel de 1 140 €.

L'association sollicite la Ville de Kingersheim pour les aider à financer cet équipement. La municipalité propose le versement d'une subvention d'investissement de 500 €.

M. LE MAIRE.- Ils ont un matériel à remplacer dans leur local et ils nous ont sollicités sur cet équipement de cuisine. C'est une association avec laquelle nous avons une très bonne collaboration et nous vous proposons de leur verser une subvention d'investissement de 500 €.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'investissement de 500 € à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim / Wittenheim,
- d'autoriser le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du budget 2025.

FINANCES

5. Admission en non-valeur de créances éteintes

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et des actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 5 présenté :

Le Service de Gestion Comptable de Mulhouse est chargé du recouvrement des créances de la ville. Certaines créances ne peuvent être recouvrées en raison de leur extinction. Il demande par conséquent au Conseil Municipal de valider l'extinction de ces créances.

Il en est ainsi pour des créances imputées sur le budget Ville, d'un montant de 12 357,49 €.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur : insolvabilité, décès, absence d'héritiers, liquidation judiciaire ...
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Dans le cas présent, l'irrécouvrabilité trouve son origine exclusivement dans des liquidations judiciaires clôturées pour insuffisance d'actif.

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 12 357,49 €.

Cette admission en non-valeur concerne 56 titres émis entre 2014 et 2023.

Il s'agit principalement de créances d'eau (avant le transfert de la compétence à l'intercommunalité) et de taxes sur la publicité.

M. LE MAIRE.- Christian, tu vas nous amener à admettre en non-valeur des créances éteintes malheureusement.

M. BROMBACHER.- Merci Monsieur le Maire. Vous êtes appelés ce soir à vous prononcer sur l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances éteintes sur proposition du service de gestion comptable. En effet, ce sont eux qui nous proposent de les prononcer comme étant irrécouvrables pour des raisons différentes, notamment des insolvabilités, des décès, des absences d'héritiers, des liquidations judiciaires d'entreprises aussi. Elles concernent essentiellement des titres qui ont été émis entre 2014 et 2023. Ce sont principalement des créances d'eau, avant le transfert de la compétence de l'eau à l'intercommunalité.

Nous vous proposons de :

- comptabiliser sur le budget Ville les créances éteintes d'un montant de 12 357,49 €
- prélever les crédits nécessaires au budget Ville sous l'imputation correspondante.

Je rappelle que c'est sur proposition du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, nous ne pouvons pas le faire avant. C'est la raison pour laquelle un certain nombre date de 2014.

M. LE MAIRE.- Merci Christian. Nous vous rappelons que ce sont des admissions en non-valeur sur le budget, mais qu'éventuellement, dans l'hypothèse où les services financiers pourraient encore recouvrer quelque chose, nous pourrions encore recouvrer, mais en général, quand les services de la direction des finances publiques nous amènent à admettre en non-valeur des créances éteintes, c'est qu'il n'est plus possible de pouvoir recouvrer malheureusement. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de comptabiliser sur le budget Ville les créances éteintes d'un montant total de 12 357,49 €,
- de prélever les crédits nécessaires au budget Ville, sous l'imputation correspondante.

Merci beaucoup.

6. Tarifs communaux 2025 : compléments

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et des actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 6 présenté :

Le Conseil municipal est invité à fixer des tarifs municipaux complémentaires pour l'année 2025.

En date du 18 décembre 2024, le Conseil municipal avait fixé les tarifs communaux applicables pour l'année 2025.

Il est proposé de compléter des tarifs pour la médiathèque et pour le bâtiment « Sheds » ; tous les autres tarifs restant en vigueur :

Objet	Tarifs 2025	Propositions de modifications tarifs 2025
MEDIATHEQUE		
Médiathèque : Inscription lecteurs hors Kingersheim	Gratuité pour les jeunes de -16 ans résidant dans une commune de M2A	Gratuité pour les jeunes de -16 ans résidant dans une commune de M2A ainsi que pour les bénéficiaires de minima sociaux

SHEDS		
Forfait de charges pour toute sous-location, selon convention avec l'Association « les Amis des Sheds »	/	150 €

M. LE MAIRE.- Je vous propose d'ajouter des compléments à nos tarifs communaux votés en fin d'année dernière.

M. BROMBACHER.- Oui, Monsieur le Maire, effectivement, c'est un complément de tarifs communaux qui ont été votés en date du 18 décembre 2024 applicables pour 2025.

. Nous avons rajouté dans la gratuité pour les jeunes de moins de seize ans résidant dans une commune de m2A « **ainsi que pour les bénéficiaires de minima sociaux** » dans le cadre des inscriptions au titre de la médiathèque de Kingersheim.

. Deuxième point : il n'y a pas longtemps, nous avons voté une convention avec l'association des amis des Sheds. Nous proposons, selon la convention, d'appliquer un tarif de 150 € dans le cadre d'une sous-location aux Sheds.

Vous êtes appelé ce soir à :

➤ vous prononcer sur les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 pour la médiathèque et à compter de la délibération exécutoire pour les Sheds selon le tableau ci-dessus.

M. LE MAIRE.- Merci Christian. Donc, le dernier point est en lien avec les dernières conventions que nous avons signées pour les amis des Sheds et le premier point est en lien avec la médiathèque, j'imagine Sandrine qu'il est en lien aussi avec le C.C.A.S. qui suivra peut-être ces aspects. Je ne sais pas.

On me dit qu'il n'y a pas de lien avec le C.C.A.S.

Mme ACKERMANN-BAUMS.- Là, c'est pour les personnes habitant en dehors de Kingersheim.

M. LE MAIRE.- Bonne précision, je suis allé un peu vite dans la lecture.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'appliquer les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025 pour la médiathèque et à compter de la délibération exécutoire pour les Sheds, selon le tableau ci-dessus.

DEVELOPPEMENT DURABLE

7. Actualisation des tarifs 2026 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE)

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et des actes et engagements administratifs

Rapport de la délibération 7 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'actualisation des tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure applicables en 2026 sur l'ensemble du territoire communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 171,

Vu la circulaire n° NOR INTB0800160C du 24 septembre 2008 relative à la réforme des taxes locales sur la publicité,

Vu la circulaire n° NOR INTB1613974N du 13 juillet 2016 relative à la taxe locale sur la publicité extérieure, se substituant à celle du 24 septembre 2008,

Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2010 qui substitue de droit la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure à la Taxe sur les Emplacements Publicitaires et définit les modalités d'application,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2011 qui instaure les nouvelles modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur l'ensemble du ban communal à compter de 2012,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2024 qui actualise les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables en 2025 sur l'ensemble du territoire communal,

Vu l'arrêté du 10 juin 2013 n° NOR INTB1313349A actualisant pour 2014 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu l'arrêté du 18 avril 2014 n° NOR INTB1404278A actualisant pour 2015 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu l'arrêté du 17 avril 2018 n° NOR INTB1734314A fixant le modèle de formulaire de déclaration des supports publicitaires énumérés à l'article L.2333-7 du CGCT,

Considérant les articles L. 2333-09 et L.2333-10 du CGCT qui prévoient que le Conseil municipal peut majorer les tarifs de droit commun selon l'appartenance de la commune à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Considérant l'article L. 2333-12 du CGCT qui prévoit que, à compter de 2013 (fin de la période transitoire), l'augmentation du tarif de la taxe est indexée sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. Cet indice s'élève pour 2026 à + 1,8 % (source INSEE). L'augmentation ne peut toutefois pas dépasser 5 €/m² par rapport à l'année précédente (article L. 2333-11 du CGCT).

M. BROMBACHER.- Effectivement, on vous demande de vous prononcer sur une actualisation des tarifs 2026 pour la TPE et non plus la TLPE, c'est la Taxe Publicitaire Extérieure. Nous vous proposons, selon la proposition de l'État, de mettre en application une augmentation de 1,67 % qui représente par exemple sur un tarif qui était affiché pour 2025 à 23,90 €, 40 centimes. Les tarifs détaillés ont été joints aux documents du Conseil municipal, sachant que les enseignes pour éviter de payer doivent rester au-dessous de 7 mètres carrés, ce qui évite une prolifération de ces enseignes, car un certain nombre de personnes quand elles perçoivent la facture avec les tarifs, parfois diminuent la surface de ces panneaux publicitaires.

M. LE MAIRE.- Merci Christian. Des remarques ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de préciser que la commune de Kingersheim recense à ce jour 13 435 habitants (source INSEE Populations légales au 1er janvier 2022 en vigueur à compter du 1er janvier 2025) et appartient à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale "Mulhouse Alsace Agglomération" qui compte plus de 280 000 habitants,
- d'appliquer la majoration des tarifs de droit commun dans les conditions prévues à l'article L 2333-10 du CGCT, applicable selon les dispositions transitoires prévues à l'article L 2333-16 dudit code à compter du 1er janvier 2026. (cf annexe tarif 2026),
- de maintenir les exonérations définies dans les précédentes délibérations et exonère de TPE les différents mobiliers urbains inclus dans le prochain contrat de mobilier urbain d'information qui sera conclu dans le cadre du groupement de commande de m2A.

8. Intégration de la voirie et autres espaces du lotissement Vert-Village Horizon

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 8 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de la voirie et autres espaces du lotissement « Vert-Village Horizon », sis à Kingersheim.

Habitats de Haute-Alsace vient d'obtenir un permis d'aménager un lotissement de 50 lots dénommé « Vert-Village Horizon » sur les terrains limitrophes à la rue de Reims, première tranche de l'opération dite « Vert-Village » à Kingersheim.

Les discussions préalables à l'obtention de cette autorisation ont abouti au souhait d'intégrer, une fois les travaux d'aménagement achevés, la voirie, trottoirs, réseaux, espaces boisés conservé ou replanté, ainsi que 6 places de stationnement visiteurs (cf plan ci-annexé).

Un document d'arpentage sera établi le moment venu afin de procéder au transfert de propriété des emprises convenues par la présente convention.

M. ROLLIN.- Merci Monsieur le Maire. En effet, Habitats de Haute-Alsace a obtenu un permis d'aménager un lotissement dénommé Vert-Village Horizon, sur les terrains limitrophes à la rue de Reims, première tranche de l'opération dite Vert-Village à Kingersheim et située le long de la RD 55. Compte tenu de la grande taille du lotissement, il a été convenu d'intégrer les travaux d'aménagements achevés (voiries, trottoirs réseaux, espaces boisés, parkings).

Un document d'arpentage sera établi le moment venu afin de procéder au transfert de propriété des emprises convenues par la présente convention.

En résumé, nous définissons dans une convention les équipements de voirie, réseaux selon un cahier des charges de la commune, défini par nos techniciens, et l'aménageur réalise les travaux à ses frais selon la convention. Les services après vérifient que les travaux ont respecté la convention, valident la réalisation, puis les voiries sont transférées du domaine privé de l'aménageur au domaine public.

En fait, sur proposition de la Municipalité, le Conseil municipal est invité à :

➤ autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'intégration des équipements figurant sur le plan joint.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est la deuxième partie du Vert-Village 2 qui va aller jusqu'au RD 55, ce que j'appelle souvent dans le jargon Vert-Village 2-2 car le 2-1 est la première partie qui a été réalisée.

Nous en avons déjà parlé, mais nous reviendrons le moment opportun sur ce point, ce sera un aménagement de ce lotissement qui amènera une sortie sur le RD 55 et un nouvel aménagement sur cet espace routier ; mais nous en parlerons le moment opportun.

M. ROLLIN.- Je suis allé un peu vite sur la validation de la délibération. Je voulais juste vous faire un tout petit point d'informations, comme j'ai contacté HAA cette semaine. Déjà, le premier point est que nous n'aurons pas de connexion entre les deux aménagements, celui qui est déjà réalisé, et le second qui sortira sur la RD 55. Des fouilles archéologiques ont été réalisées courant du mois de mai par Alsace Archéologie qui va rendre son dossier à la DRAC ; ils auraient trouvé des vestiges néolithiques datant peut-être de la période gauloise, là le chantier est à l'arrêt. Il y a une interdiction de continuer. Nous aurons un démarrage des travaux, si tout va bien, en 2026 pour l'aménageur, une livraison des lots sur le plan les futures maisons fin 2026, un démarrage des travaux de bâtiment en 2027, et les premiers habitants potentiels en 2028.

M. LE MAIRE.- Nous allons pouvoir ouvrir un parc Astérix sur les restes gaulois.

M. ROLLIN.- On m'a dit hier qu'ils sont en train de dater au carbone 14.

M. LE MAIRE.- Les riverains sont très heureux de savoir qu'il y aura un parc Astérix à côté de chez eux!

Avez-vous des remarques particulières sur cette délibération ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'intégration des équipements figurant sur le plan joint.

Nous continuons maintenant qu'on intègre cette voirie pour proposer de la nommer dans la continuité de ce que nous avons fait sur la première partie.

9. Dénomination de voirie : opération Vert-Village Horizon

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 9 présenté :

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la dénomination de la voirie devant desservir le lotissement « Vert Village Horizon » à Kingersheim.

Habitats de Haute-Alsace a obtenu un permis d'aménager un lotissement de 50 lots dénommé « Vert-Village Horizon » sur les terrains faisant partie de la seconde tranche prévue dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Vert-Village » limitrophe à la rue de Reims (première tranche dénommée Vert-Village l'Austral) et la RD 55 à Kingersheim.

Il convient de dénommer la future voie de desserte de cette opération (cf plan ci-joint) telle que proposée ci-dessous :

- Rue de Strasbourg

Cette voie est amenée, une fois les travaux achevés et conformément à la convention de rétrocession établie entre la ville et l'aménageur, à être incorporée dans le domaine public communal.

M. ROLLIN.- Tout à fait. C'est toujours le même sujet, Habitats de Haute-Alsace sur le même aménagement. Il y aura une rue limitrophe à la rue de Reims et dans le quartier limitrophe, nous trouvons des noms de rues de ville du Grand Est comme Reims, Colmar ou Metz. Donc, le parti a été pris de proposer une grande ville du Grand Est, Strasbourg afin de dénommer la future voie de desserte de cette opération.

Nous vous proposons la rue de Strasbourg pour ce lotissement.

M. LE MAIRE.- Nous ne sommes pas chauvins. Nous aimons bien les Bas-Rhinois et la ville européenne strasbourgeoise. Vous l'avez compris, nous restons dans les dénominations d'un certain nombre de rues de l'Est de la France qui existent depuis le Vert-Village 1 et nous vous avons proposé cette dénomination.

Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la dénomination de la voie desservant le lotissement « Vert-Village Horizon » conformément aux documents annexés.

10. Acquisition d'emprise de voirie rue de Richwiller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Rapport de la délibération 10 présenté :

Le Conseil municipal est invité à statuer sur l'acquisition d'une emprise de voirie rue de Richwiller à Kingersheim aux fins de création d'une piste cyclable.

Dans le cadre de la poursuite du développement des mobilités douces et notamment du programme d'aménagement des pistes cyclables sur le ban communal, la ville a obtenu l'accord de la SCI BK MURS, propriétaire à l'angle de la rue de Richwiller et de la rue de Montmorency (cf plan ci-joint) pour y réaliser des travaux.

Après intervention du géomètre, l'emprise nécessaire à la réalisation de cet aménagement représente une surface de 16 m², cadastrée section 22 parcelle n° 487/43.

Les travaux sont achevés et il convient à présent de régulariser la situation foncière en procédant au transfert de propriété.

Cette transaction, a été convenue à l'euro symbolique.

M. ROLLIN.- Il s'agit d'une parcelle à acquérir de 16 m² située à l'angle d'une sortie du rond-point du Kaligone, la sortie vers Richwiller qui emmène après foot place Castorama.

Dans le cadre de la poursuite du développement des mobilités douces et notamment du programme d'aménagement des pistes cyclables sur le ban communal, la Ville a obtenu l'accord de la SCI BK MURS (il s'agit de Burger King qui a un petit parking à l'angle et qui est propriétaire) pour avoir ce petit bout de parcelle pour réaliser les travaux de la piste cyclable.

Les travaux sont achevés. Il convient à présent de régulariser la situation foncière en procédant au transfert de propriété et pour ceux qui sont déjà allés sur place, on voit un coffret en plein milieu de la

piste cyclable, il est prévu et demandé de longue date à ENEDIS de déplacer ce coffret. Cela va être fait, mais en ce moment, il y a des lenteurs au niveau des déplacements de coffrets ou demandes au niveau d'ENEDIS.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Avez-vous des remarques particulières ? Ce n'est pas le cas. Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 22 n° 487/43 à l'euro symbolique,
- de demander l'élimination du Livre Foncier aux fins d'incorporation au domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

ENFANCE

11. Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Émile Zola et Irène Joliot-Curie

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Rapport de la délibération 11 présenté :

Depuis 2022, la Ville soutient les collèges dans le cadre d'appels à projets d'équipement.

S'agissant d'une démarche visant à améliorer la qualité d'accueil d'enfants scolarisés sur le ban de la commune, la Ville a validé le versement d'une participation financière dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2025.

Jusqu'en 2021, la Ville soutenait les collèges avec le versement d'une subvention forfaitaire d'un montant de 17,50 € par élèves calculée chaque année en fonction du nombre d'élèves présents à la date de la rentrée scolaire.

Pour répondre au mieux aux demandes des collèges en restant dans le cadre d'un budget contraint, la Ville répond désormais à des demandes d'investissement et a prévu à ce titre une enveloppe globale de 5 000 €.

Cette année, un achat pour des arbres a été demandé par le collège Emile Zola d'un montant de 562,10 €, cette somme vient en déduction de la subvention de 3 000 € versée habituellement.

Dans la logique de la poursuite d'un soutien financier aux collèges, il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 2 437.90 € pour le collège Emile Zola et de 2 000 € pour le collège Irène Joliot-Curie.

M. LE MAIRE.- Alain nous propose comme les années précédentes d'attribuer une subvention d'équipement à nos deux collèges, du moins celui qui est sur notre commune et celui qui est en limite sur le ban communal de Wittenheim.

M. WINCKELMULLER.- Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Vous savez que nous avons voté ensemble au moment du Budget primitif une enveloppe de 5 000 € qui allait aux deux collèges, traditionnellement 3 000 € à Zola, car nous avons plus d'élèves dans ce collège et 2 000 € pour Joliot Curie.

Ce soir, c'est à nous à approuver cette dotation.

Une petite information : le collège Émile Zola dans son projet avec les éco délégués avait un projet particulier et nous a sollicités pour faire une plantation d'arbres sur le plateau sportif qui est derrière le collège. Il s'agit d'un beau plateau sportif, malheureusement, il ne comportait pas d'ombre du tout. Par conséquent, avec les éco délégués, les services de la Ville que nous remercions beaucoup, ont creusé le trou avec la pelleuse et accompagné les élèves dans cette démarche.

Pour la petite histoire, c'est quelque chose que nous pourrions aussi valoriser dans la charte. Nous avons de nombreux petits exemples de ce type.

M. LE MAIRE.- Comme les rencontres avec les éco délégués du collège qui font partie de ces sujets-là. Merci.

Mme BACANY.- Juste une remarque concernant cette somme de 3 000 € et la somme de 562,10 € qui vient en déduction. Ne serait-il pas possible de leur attribuer la somme de 3 000 €, et de leur donner, d'autant plus qu'ils ont fait un geste écologique, les 562,10 € en supplément ?

M. WINCKELMULLER.- Je comprends très bien la démarche. Malheureusement, nous avons décidé ensemble d'un budget en début d'année et si nous voulons tenir le budget jusqu'à la fin de l'année, ce sera peut-être un peu compliqué. Nous les avons beaucoup soutenus. Par exemple à Joliot Curie, des casiers ont été faits car plus d'enfants viennent de l'extérieur, avec des besoins particuliers, et cette subvention est une subvention de fonctionnement qui est toujours en rapport d'une action qui est faite et d'intérêt. Je comprends bien. Nous pouvons éventuellement en discuter. Mon enveloppe était de 5 000 € et ma réponse est de dire : comment allons-nous distribuer ces 5 000 € ? Cela voudrait dire que nous aurions dû voter un budget de 5 562,10 €. Nous avons bien prévenu le collège que toutes les actions qui sont faites le sont dans le cadre de cette enveloppe.

M. HEYER.- A l'avenir, si des actions de ce type sont conduites, elles peuvent être prises en charge par la collectivité dans le cadre de l'action « Verdir la Ville ».

M. WINCKELMULLER.- Les éco délégués sont nouveaux à Émile Zola, ils viennent de se lancer maintenant. À Joliot-Curie, ils ont une expérience depuis déjà trois ans et cela marche mieux. Nous les soutenons aussi là-bas et la Ville de Wittenheim est aussi la première pour les soutenir. Quand ce sera un peu plus structuré, nous pourrons voir les choses avec Céline et les services.

M. LE MAIRE.- Juste quand même, laissons-leur le choix, ce sont eux qui ont décidé. Donc, laissons-leur le choix d'utiliser l'argent comme ils l'entendent. S'il vous plaît, ce sont eux qui ont décidé de commencer par les plantations d'arbres avec ce montant.

L'objectif en fait est avant tout qu'ils nous proposent des projets. C'est ainsi que nous fonctionnons avec eux depuis plusieurs années. Laissons-les décider sur quels sujets ils veulent aller. Là, ils avaient envie de faire une opération avec leurs éco délégués. Ce n'est pas tant que pour la plantation des arbres, ils ont des élèves qui sont éco délégués dans le collège et ils avaient envie de faire une opération avec eux. C'est ce qui est le plus important. Que la Ville prenne en charge, ce n'est pas le problème, là ils avaient envie symboliquement avec l'argent qui leur était attribué, de faire le choix de mener ce type d'action.

Je pense qu'il faut remettre les choses à leur place. C'est le plus important à comprendre. Bien sûr si demain le collège nous disait : « Il nous faut travailler sur tel ou tel sujet, enterrer une cuve de récupération d'eau de pluie par exemple », même si je pense que c'est à la CEA de le faire, si nous devons participer, nous le ferions.

M. WINCKELMULLER.- Il faut rester très prudent, car vous savez que les collèges ne sont pas du ressort des communes sur les équipements. Pour nous, nous travaillons sur des appels à projet et nous regardons bien si le projet ne va pas empiéter sur les compétences de la CEA. Dans ce cas de figure, il s'agit de quelques arbres.

Après, pour des équipements plus lourds que ne pourrait pas avoir le collège pour des raisons budgétaires avec la CEA, il n'est pas question que la Ville les prenne en charge. Ce sont toujours des discussions que nous avons avec le collège et la CEA sur l'opportunité de ces actions.

M. LE MAIRE.- Je vous ferai remarquer que c'est déjà quelque chose que nous faisons avec nos écoles élémentaires, ils ont « l'euro-élève » dont ils feront ce qu'ils veulent et quand ils ont besoin d'argent supplémentaire pour une opération, sur laquelle nous pensons qu'il est intéressant de les suivre, nous le faisons. Nous avons déjà fait des opérations de ce genre. Je pense qu'il faut regarder plutôt les choses ainsi, il ne s'agit pas de savoir qui paye ou qui ne paye pas. Je pense que c'est un point important pour eux d'affirmer qu'il s'agissait de leur initiative et que cet argent était utilisé entre autres pour cela, pour mener une opération avec leurs éco délégués. D'ailleurs, nous sommes allés avec Dorothée pour les soutenir à ce moment-là.

M. WINCKELMULLER.- Pour terminer la délibération, sur proposition de la municipalité, nous proposons :

➤ d'approuver le versement de la subvention d'équipement d'un montant de 2 437,90 € au collège Émile Zola et de 2 000 € au collège Irène Joliot-Curie

➤ d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2025 aux natures correspondantes.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Avez-vous d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 437,90 € au collège Emile Zola et de 2 000 € au collège Irène Joliot-Curie,
- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2025 aux natures correspondantes.

Nous vous remercions et, comme vous nous l'avez proposé, nous serons, comme nous le sommes déjà actuellement, sensibles à tout ce qui pourra être sollicitation du collège ou de nos deux collèges.

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

12. Convention pluriannuelle 2025-2028 d'objectifs entre le CREA, la DRAC, la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région et la Ville de Kingersheim

Rapporteur : Madame Dorothée Dumortier. Adjointe au Maire chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines et des commémorations

Rapport de la délibération 12 présenté :

Cette convention formalise et inscrit dans la durée les soutiens historiques de la DRAC, de la Région, de la CEA et bien sûr de la Ville au projet culturel porté par le Créa autour de Momix.

Le Conseil municipal est invité à délibérer et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention ci-joint.

Il aura fallu globalement quatre ans depuis l'arrivée à son terme de la précédente convention quadriennale avec les partenaires institutionnels avec autant de crises structurelles pour le Créa (augmentation de la masse salariale de 10%, départs de collaborateurs) mais aussi pour la Ville (Covid, augmentation massive du coût des énergies, et des matières premières) pour que naisse un projet culturel renouvelé.

L'arrivée de la nouvelle directrice artistique le 8 janvier dernier, la confiance affirmée de la DRAC dans le festival Momix, l'opportunité de nouveaux financements (fonds Mieux Produire, Mieux Diffuser), l'engagement de la Ville dans le projet culturel du Créa, ont scellé les bases d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre les partenaires institutionnels.

L'Etat et les collectivités ont ainsi décidé conjointement et par convention pluriannuelle d'objectifs de soutenir financièrement le festival Momix :

- Pour son rayonnement de portée nationale voire internationale,
- Pour son implantation territoriale effective qui œuvre en direction des publics de proximité tout au long de l'année,
- Sous la condition expresse que la direction artistique soit assurée par Madame Marie Normand.

La présente convention fixe :

- La mise en œuvre du projet artistique et culturel du festival Momix sur la période 2025-2028 (annexe 1),
- Les conditions de suivi et d'évaluation du projet (annexe 2),
- Les modalités de financement (annexe 3),
- Le plan d'action contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (annexe 4).

Les engagements du Créa portent sur les conditions de mise en œuvre du festival Momix.

- Le festival Momix reste au cœur du projet mais son format sera revu pour en maîtriser l'économie, et sera plus accessible pour les familles avec des séries, un travail avec les enfants pour les rendre prescripteurs pour leurs proches, une politique tarifaire attractive, des temps conviviaux et festifs, des programmes « complets » et spécifiques pour les familles avec spectacles, goûter, temps de médiation...,
- La mise en œuvre d'une saison culturelle « en attendant Momix »,
- La reconquête de tous les publics avec une animatrice dont ce sera la mission,
- Un travail de terrain avec les partenaires et familles,

- Un travail sur la question de l'inclusion.

Le projet culturel et artistique devra répondre en outre aux attendus suivants :

- Soutien à la création artistique,
- Coopération et structuration,
- Accès à la culture pour tous,
- Sobriété et développement durable,
- Plan de lutte contre les VHSS.

Les engagements financiers des partenaires s'établissent comme suit :

- Pour la Ville : une subvention de 398 150 euros est allouée pour 2025. Ce montant sera reconduit pour les années 2026-2028.
- Pour l'Etat (DRAC) : le montant du soutien annuel se monte à 147 000 euros pour toute la durée de la présente convention, compte non tenu de soutiens potentiels complémentaires sur des actions spécifiques,
- Pour la Région : une subvention de 60 000 euros est accordée au Créa pour 2025. Au titre des années 26.27 et 28 la Région déterminera son concours financier dans le cadre d'une convention financière bilatérale,
- Pour la Collectivité européenne d'Alsace : la subvention 2025 est de 45 000 euros. Pour les années 2026 à 2028, la CEA déterminera son concours financier après le vote des budgets primitifs correspondants,

M. LE MAIRE.- Dorothée, tu viens, comme tu nous l'avais promis, il y a quelque temps tu l'avais évoqué, finaliser cette convention pluriannuelle entre le CREA, la DRAC, la Collectivité Européenne d'Alsace, la Région et la Ville qui repart pour quatre ans.

Mme DUMORTIER.- Après quatre années d'avenant, aujourd'hui, il s'agit de vous demander de procéder au renouvellement de cette convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre le CREA, (le président est présent, merci) et la Ville et nos partenaires institutionnels historiques, que sont l'Etat *via* la Direction Générale des Affaires Culturelles, la Région et la CEA.

Comme nous vous l'avons dit, il s'agit d'une convention quadriennale qui couvre la période 2025-2028, tout comme la convention Ville - CREA qui vous avait été soumise au mois de mars, il me semble.

Ainsi, vous voyez que les deux conventions se superposent, ce qui est vraiment très intéressant et important pour le projet culturel.

Quelle est donc la spécificité de cette convention ? Elle s'adresse spécifiquement au projet culturel et artistique de Kingersheim qui est porté par le CREA.

Quel est l'objectif de cette convention ? Il est simple et tient en quelques lignes : les partenaires s'engagent à soutenir financièrement le festival Momix et la saison culturelle qui en découle que l'on appelle maintenant « en attendant Momix », dont la qualité et l'exigence artistique sont reconnues en France, mais également à l'international. Ce festival est une véritable référence en matière de spectacle vivant jeune public.

Les partenaires y mettent toutefois une condition : que la direction artistique du festival soit assurée par Marie Normand que nous vous avons présentée peu de temps après son embauche, en janvier 2024 et qui a pris la succession de Philippe Schlienger qui partait à la retraite.

Que fixe cette convention ? Elle fixe déjà en premier, et c'est très important, les conditions de mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel, ce projet artistique a été rédigé par Marie Normand (il figure en annexe en tout cas numérique) pour la durée de la convention, donc les quatre ans. La responsabilité de cette mise en œuvre est confiée au CREA, les partenaires demandent notamment à être très vigilants sur les coûts, vraiment de les maîtriser et Marie Normand a mis en place un système de séries, c'est-à-dire que l'on fait venir un spectacle pendant le festival pas pour une seule représentation, mais pour plusieurs et si possible, on essaie de mutualiser ces représentations avec d'autres structures sur le territoire.

Cela rejoint aussi un peu les préoccupations environnementales, puisqu'en faisant des séries, évidemment, on limite les déplacements des compagnies, puisqu'elles viennent et s'installent parfois pour 15 représentations sur notre secteur.

Elle demande également d'avoir une politique tarifaire vraiment attractive et incitative pour les familles, ce qui a été fait sur ce festival 2025 avec des pass pour les familles, reconquérir tous les publics et avoir un vrai travail sur l'inclusion. Comme je vous l'ai dit juste avant, la nouveauté est que le projet respecte vraiment les exigences de la transition écologique.

Nous allons aussi, par exemple, limiter des compagnies qui viennent de très loin, nous allons accorder une priorité à des compagnies du Grand Est pour favoriser la création sur notre territoire, mais également pour limiter les déplacements et l'impact environnemental.

Cette convention fixe aussi les conditions de suivi et d'évaluation du projet, avec une demande de compte rendu financier annuel accompagné d'un bilan quantitatif et qualitatif du projet par la responsable, la directrice artistique. Par ailleurs, un bilan d'ensemble sur les quatre années doit être dressé six mois avant la fin de la convention.

Enfin, elle fixe les modalités de financement pour chacun des partenaires. Vous comprendrez bien que c'est vraiment le cœur de cette convention.

→ D'abord, il y a le soutien de la Ville qui est d'un montant de 398 150 € par an et qui doit être reconduit chaque année, évidemment si les conditions financières deviennent difficiles, cela pourra être revu, mais en tout cas, nous garantissons à ce projet un montant de 398 150 € annuel, ce qui permet à la directrice artistique et au projet d'avoir un socle et une sécurité.

→ Ensuite, vient le soutien de l'État. Il se monte à 147 000 € par an. Il est garanti également, sauf incident grave, 77 000 € sont pris sur une enveloppe festival et 70 000 € sont pris sur une enveloppe complémentaire qui s'appelle « mieux produire, mieux diffuser » que nous avons mise en place depuis cette année.

→ Un soutien de la Région d'un montant de 60 000 € pour 2025 et ce montant sera réévalué chaque année le temps de la convention et il fera l'objet lui-même d'une convention bipartite.

→ Enfin un soutien de la CEA, d'un montant de 45 000 € également pour 2025.

Vous voyez un fort soutien de nos partenaires institutionnels, et il faut savoir que c'est vraiment grâce à eux, lorsque nous avons rencontré des difficultés il y a à peu près deux ans, que le projet a pu perdurer et puis revivre.

En résumé, cette CPO 2025-2028 est exigeante mais permet, comme je vous l'ai dit, de sécuriser notre projet culturel sur quatre ans et de lui faire enjambrer les élections présidentielles qui pourraient être sources aussi de remous et le fragiliser.

Elle reconnaît le caractère de référence du festival et l'inscrit dans le calendrier national des grands événements jeune public en France. Nous pouvons vraiment en être fiers et si vous en êtes d'accord, je vous propose :

➤ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de moyens et objectifs entre la DRAC, la Région, la CEA, la Ville et le CREA pour les années 2025-2028 et toutes les pièces afférentes.

Vous avez en annexe cette convention et également le projet.

M. LE MAIRE.- Merci Dorothée Tu as raison de bien réinsister sur le fait que ce n'est pas simplement le renouvellement de la convention qui existait auparavant, mais c'est la réaffirmation par les partenaires dans une période un peu compliquée. Si vous suivez l'actualité, vous aurez peut-être remarqué que l'État n'a pas été au rendez-vous de toutes les structures culturelles ces derniers mois, il y a eu quelques petits désengagements d'autres partenaires comme la Région. On parlait de la CEA tout à l'heure qui est en difficulté, et je peux vous dire que nous sommes très heureux avec Dorothée d'avoir la confirmation de ces financements car ils étaient loin d'être assurés d'avance dans la période actuelle. Encore une fois, ce n'est pas une critique que j'adresse aux financeurs. Je me mets à leur place. Ils sont comme nous, ils souffrent des réductions budgétaires qui sont imposées aux uns et aux autres, mais pour autant, nous avons une vraie réaffirmation sur le sujet d'un projet qui, d'ailleurs, est confirmé comme un projet de diffusion culturelle éducatif, j'en veux pour exemple une annonce que vous avez peut-être vue en début d'année dans le journal qui indiquait que Philippe Schlienger, l'ancien directeur de la structure, a été honoré des palmes académiques, ce n'est pas pour rien. Cela veut bien dire qu'au travers de lui c'est la reconnaissance éducative de ce projet qui est apparue.

Tu l'as évoqué, cette subvention côté Ville qui n'est pas une subvention qui vient en plus, a été votée en début d'année et elle est dans le tuyau de la subvention votée en début d'année, qui est fléchée, mais qui est importante pour la Ville.

Cela me permet de porter à votre connaissance une étude qui dit qu'en 2023 les communes sont celles qui ont financé le plus le secteur culturel en proportion de leur budget et il faut reconnaître que la culture est vraiment portée par le bloc communal. En France, il faut savoir que les dépenses culturelles des collectivités territoriales ont atteint en 2022 presque 11 milliards d'euros, ce n'est pas rien, juste pour vous donner une petite idée, 11 milliards c'est ce que le Gouvernement Hollande avait enlevé aux collectivités entre 2014 et 2017 en termes de dotations aux collectivités.

Nous sommes vraiment dans un soutien fort de nos partenaires, mais il faut quand même rappeler que sans les collectivités (je l'avais dit au moment des Jeux Olympiques) il n'y a pas de clubs sportifs, pas de structures d'entraînement, pas de structures de formation et nous avons pu voir ce que cela a donné sur le sport. Et de la même façon, sans les collectivités locales, la culture n'existerait pas dans notre pays. C'est un vrai soutien qui mieux encore lorsque le projet est de qualité éducative, sert à faire de nos enfants de futurs citoyens. C'est important. Merci beaucoup Dorothée de nous faire cette proposition et merci aux partenaires financeurs de nous renouveler leur soutien.

Avez-vous des remarques ? Pas de remarques particulières. Je sais qu'il fait chaud !

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de moyens et objectifs entre la Drac, la Région, la CEA, la Ville et le Créa pour les années 2025-2028 et toutes les pièces afférentes.

Merci à vous et en présence du président de la structure, nous sommes très heureux que le CREA puisse en bénéficier, mais le point important n'est pas d'en faire bénéficier le CREA, mais d'en faire bénéficier les publics qui sont derrière le CREA, n'est-ce pas, très cher Yves. Nous avons pu voir lors de la fête du CREA ce que peut apporter l'éducation culturelle. Cela a été un très beau succès. Je peux en dire un mot si tu l'acceptes, Yves, Sandra m'a donné les chiffres. Pendant la fête du CREA globalement 300 et quelques enfants sont montés sur scène, soit à Tival, soit cité-jardin pour le théâtre, la danse, le cirque et plus de 2 000 spectateurs sont venus soutenir pendant la fête du CREA les enfants qui donnaient une restitution de tout ce qu'ils font toute l'année dans les ateliers avec vraiment de très beaux projets. Bien sûr, ce sont les parents qui sont très fiers de leurs enfants qui viennent, on s'en doute bien, mais pour autant, un vrai travail est fait et c'était vraiment important. Je referme la parenthèse.

Merci pour ce soutien unanime.

13. Soutien à l'école de musique

Rapporteur : Madame Dorothée Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines et des commémorations

Rapport de la délibération 13 présenté :

Le Conseil municipal est invité à approuver le versement d'une subvention à l'école de musique à hauteur de 2 000 €.

L'Ecole de Musique a eu l'opportunité d'acquérir un instrument -une clarinette basse d'une valeur de 12 300 €- lui permettant d' étoffer son parc d'instruments.

Elle a obtenu à ce titre une subvention de la CEA (6 000 €) et a sollicité le soutien de la Ville.

Cette subvention, à hauteur de 2000 €, a été inscrite au budget 2025 voté le 26 mars 2025.

Mme DUMORTIER.- Ce soutien est un peu exceptionnel, l'école de musique qui compte à peu près 130 élèves et qui est vraiment une très belle école, a souhaité faire l'acquisition d'un instrument un peu rare, suite à la fermeture d'une autre école de musique dans le Sundgau, il s'agit d'une clarinette basse dont le coût se monte à 12 300 €.

D'habitude, chaque année nous attribuons à l'école de musique une subvention de 1 000 € pour l'achat d'instruments de musique et là, nous proposons de passer à 2 000 €, donc de faire un abondement de

1 000 € pour leur permettre d'acquérir cet instrument. Une aide de la CEA est prévue pour un montant de 6 000 € et le delta sera pris en charge par la Concorde, il me semble.

M. LE MAIRE.- Merci. Encore un exemple de soutien de la Ville sur des initiatives spécifiques ou des demandes spécifiques. Avez-vous des remarques particulières ?

C'est une excellente école de musique qui marche vraiment très bien, elle est de qualité, avec une très bonne direction à la fois du chef d'orchestre de l'harmonie qui fait travailler les jeunes à l'harmonie et du directeur de l'école de musique, Bernard Klein. C'est un très bon travail.

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le soutien de la Ville par le versement à l'Ecole de Musique d'une subvention de 2 000 €,
- d'autoriser le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du budget 2025.

Je vous remercie pour eux.

RESSOURCES HUMAINES

14. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrr. 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Rapport de la délibération 14 présenté :

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

L'année scolaire 2025-2026 va être marquée par plusieurs départs en retraite d'ATSEM. Pour anticiper ces départs, il est proposé d'intégrer une ATSEM à la rentrée scolaire 2025, ce qui permettra à terme de conserver le ratio d'une ATSEM par classe.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs pour anticiper cette évolution.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
	Agent social à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	ATSEM	1

Par ailleurs, dans le cadre du recrutement de responsable de service espaces verts, il est proposé de modifier un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet par un poste de technicien territorial en prévision du recrutement d'un agent en catégorie B.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Agent de maîtrise principal à temps complet	Technicien territorial à temps complet	Responsable espaces verts	1

M. LE MAIRE.- Nous passons au traditionnel tableau des effectifs, Valérie.

Mme GERRER.- Merci beaucoup Monsieur le Maire. Afin de prendre en considération l'organisation des services et des évolutions des carrières des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs pour 2 postes :

. Un poste pour anticiper différents départs à la retraite. Il est proposé d'intégrer une ATSEM à la rentrée 2025, ce qui permettra à terme de conserver le ratio d'une ATSEM par classe.

. Et l'autre poste concerne le recrutement d'un responsable des services espaces verts. Il est proposé de modifier un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet par un poste de technicien territorial en

prévision du recrutement d'un agent en catégorie B avec une arrivée attendue normalement pour mi-septembre, et je pense qu'elle est réellement attendue, le recrutement pour les agents sera vraiment très bien.

Si tu veux ajouter quelque chose...

M. LE MAIRE.- Non, simplement conclure par un recrutement et un poste à modifier pour permettre un recrutement un peu plus capé. Avez-vous des remarques particulières ?

Qui s'oppose à ce rapport ? Qui s'abstient ?

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2025 et suivants.

Nous avons fait le tour de ce Conseil municipal. Je propose à mes collègues de la municipalité de partager avec vous quelques informations, s'ils en ont à partager.

DIVERS

15. Rapport de la municipalité

16. Divers et communication

M. LE MAIRE.- Christian, tu as chaud, ne fais pas fondre les finances pour autant. Ce serait dommage.

Alain, pas de choses particulières, nous verrons à la rentrée.

Et sur les effectifs...

M. WINCKELMULLER.- En prévision pour la rentrée, il n'y a pas d'ouverture de classe et pas de fermeture. Les effectifs sont raisonnables, puisque pratiquement partout nous sommes autour du ratio de 24, au maximum 25 élèves. Si, naturellement, il faut signaler la fermeture des Tilleuls, puisque la dernière classe des Tilleuls va migrer sur les Perdrix. Tout va être en place pour accueillir ces enfants.

Une petite nouveauté par rapport à l'accueil des enfants de petite section : depuis deux ans maintenant, un texte de loi qui imposait la scolarité obligatoire pour tous les enfants a été appliqué en France. Nous avons dans l'académie de Strasbourg été les derniers à vraiment l'appliquer, puisque si nous appliquons vraiment le texte, il faut accueillir tous les enfants, même les enfants de petite maternelle, l'après-midi aussi. Pour l'instant, il y a eu de nombreuses dérogations dans l'académie. Le nouveau recteur et le nouveau DASEN nous ont dit que maintenant il fallait se mettre au pas, ce qui veut dire qu'à partir de janvier 2026, nous serons obligés d'accueillir tous les enfants à la sieste l'après-midi, à partir de 3 ans, c'est-à-dire les petites sections. Il faut savoir qu'aujourd'hui nous accueillons en salle de sieste pas tout à fait la moitié des enfants, les autres ont la possibilité de rentrer chez eux et de faire la sieste chez eux. Les parents sont prévenus.

Le service a dû revoir toutes les disponibilités dans les écoles et nous allons sûrement demander à Christian, avant qu'il ne parte en vacances, un petit budget supplémentaire, car il va falloir racheter des lits superposés supplémentaires, au niveau des locaux. Nous avons pu trouver à peu près la solution ; après, le pour et contre se discutent. Nous sommes là pour appliquer les instructions qui viennent d'en haut.

On nous laisse le premier trimestre pour que les enfants s'acclimatent à cette nouvelle fonction, mais à partir de janvier, tous les enfants devront faire la sieste l'après-midi à l'école, il faudra faire en sorte qu'ils soient accueillis partout dès le mois de janvier.

M. LE MAIRE.- Merci Alain.

Mme DUMORTIER.- Un petit air d'été : n'oubliez pas le **rendez-vous du 13 juillet au parc des Gravières avec l'orchestre Challenger et le feu d'artifice.**

Et puis, quelques propositions aussi de la médiathèque « **partir en livre** » à **Ecovie mercredi prochain avec le biclou à bouquins**.

M. LE MAIRE.- Nous avons eu une belle météo pour la fête de la musique, on peut en dire un mot.

Mme DUMORTIER.- Pour une fois, nous avons eu une fête de la musique où nous n'avons pas craint les nuages et là, il faisait trop chaud, mais nous avons eu la chance d'avoir un beau ciel clément et une programmation et des habitants au rendez-vous.

M. LE MAIRE.- Et la rentrée ?

Mme DUMORTIER.-

Le 6 septembre rendez-vous place Tival pour « Kingersheim en fête et engagée », nous allons faire un partenariat aussi avec le CREA qui lancera sa saison et le projet social aussi.

Les portes ouvertes des associations

Et le 7 septembre marché aux puces du côté du football club.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Arnaud.

M. ROLLIN.- Une petite information : plusieurs dos-d'âne ont été réalisés dans la commune, les panneaux de signalétique verticale ont été mis en place, mais le marquage n'a pas pu être fait en raison des fortes chaleurs. Nous avons regardé avec les services techniques. Normalement, demain les marquages devraient être réalisés de bonne heure.

Les travaux faubourg de Mulhouse auront lieu jusqu'en octobre, le remplacement des canalisations d'eau. Et après cela, nous pourrons réaliser un tapis neuf avec la CEA et enfin, faire le projet que nous avons depuis longtemps sur les mobilités qui consiste à refaire le marquage pour laisser plus de place aux vélos sur cette rue. Nous allons aussi renforcer la signalétique pour bien marquer la place du vélo à cet endroit car c'est assez compliqué au niveau de la circulation. Nous avons regardé cela cet après-midi, cela devrait être mis en place dans la semaine.

M. LE MAIRE.- Donc, une réponse à la préoccupation de Monsieur Heyer tout à l'heure.

Merci Arnaud.

M. WALD.- Ce dimanche 29 juin, de 10h00 à 18h00 sur l'espace Tival, nous avons la chance d'accueillir la fête du vélo m2A. En effet, au vu de tout ce qui est fait par le COPIL Vélo et Marche, la m2A a apprécié ce travail et nous a sollicités pour accueillir cette fête du vélo m2A.

Cela fait suite également à la remise des prix (vous avez peut-être vu dans le journal) de « mai à vélo » qui a été faite dans la salle des Sheds. C'était vraiment un beau succès, c'était sympathique avec une animation.

À cette fête de m2A, il faut noter la présence de quelques associations de Kingersheim, notamment le cyclo club, un stand avec le CREA et le stand Agora démocratie participative avec Denis et toute son équipe.

Une fresque à Tival a été faite. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de la voir avec un artiste jouant qui nous accompagne sur la signalétique de toutes nos animations COPIL Vélo et Marche. Voilà pour ma part.

M. LE MAIRE.- Une manifestation que m2A Mulhouse Agglomération a organisée jusqu'à présent sur le campus universitaire de Mulhouse et que l'Agglomération souhaite maintenant délocaliser dans les communes engagées sur la pratique du vélo et donc comme ils savaient que c'était le cas à Kingersheim de façon plus emblématique qu'ailleurs, ils nous ont proposé de l'accueillir à Kingersheim et vous êtes invités à participer à ce rendez-vous qui est un rendez-vous où on est là pour être sensibilisés aux questions du vélo, apprendre pour certains, découvrir, faire des rencontres, échanger, s'amuser éventuellement sur ce cadre-là.

Cela me permet de rappeler tout le travail qui est fait aussi par notre police municipale sur les permis vélo, nous avons de plus en plus d'enfants qui ne savent pas faire de vélo et qui apprennent presque à faire du vélo lors de la partie pratique du permis vélo.

Il est important de sensibiliser nos enfants sur les règles de sécurité et de prévention pour le vélo dans les écoles mais nous nous apercevons qu'il y a aussi un rôle de pratique éducative qui se fait dans nos écoles.

Merci Frédéric pour tout le travail fait sur cette dimension.

Pour les autres collègues, avez-vous d'autres interventions ?

M. WINCKELMULLER.- Monsieur le Maire nous disait tout à l'heure que le permis vélo a été fait dans toutes les écoles. Il s'agit de faire passer un permis vélo grâce à la police municipale qui a une animatrice de la prévention routière. Cela permet aux enfants de CM2, avant d'aller au collège, de passer une épreuve pratique et une épreuve théorique à l'école. Cela s'est très bien passé, tous nos élèves qui vont partir au collège ont obtenu ce permis vélo. Mais nous avons aussi chez nous le challenge vélo. Avant que m2A n'invente le challenge vélo, nous avons été précurseurs et fait cela à Kingersheim avec toutes les écoles. Cette année également, nous avons eu pendant 15 jours ce challenge vélo, qui est un concours entre les écoles, pour venir autrement à l'école qu'en voiture, cela concerne aussi bien les trottinettes que les enfants qui viennent à pied.

Pour la petite histoire, cette année, nous décernons 3 prix, le premier prix a été remporté par l'école maternelle du VDE c'est une petite école, mais on prend en pourcentage par rapport aux écoles. Le deuxième prix va à l'école du Centre, et le troisième va au groupe scolaire des Tilleuls. Nous faisons aussi tout un décompte de ce que nous économisons en CO2 qui est communiqué aux élèves et les chèques cadeaux et les remises se feront pendant les fêtes d'école.

Toutes les écoles participent. Au début, on ne faisait cela qu'avec les élémentaires, maintenant les maternelles participent aussi. Nous nous rendons compte que pendant ces 15 jours on a beaucoup moins de problèmes de circulation et d'embouteillages auprès des écoles. Si nous pouvions faire cela toute l'année, ce serait bien, alors que cette année même, nous avons eu des saisons où il a plu. Ce n'était pas le beau temps total mais grâce à la participation des parents et des enseignants également et à la prise de conscience, nous pouvons poursuivre dans ce sens. Nous le pratiquons depuis maintenant 11 ans. Je pense que nous allons continuer, car c'est vraiment quelque chose qui peut reprendre tous les ans. Merci pour eux et merci pour les organisateurs de la Ville.

M. LE MAIRE.- Puisque nous voulons être complets sur les mobilités, (je te redonne la parole après Frédéric), notre Directeur Général des Services me rappelait que la piste vélo au niveau du Parc des Gravières est terminée et mise en place, là aussi cela peut permettre à des enfants dans un cadre sécurisé de pratiquer le vélo et de s'amuser à apprendre le Code de la Route en même temps.

Frédéric, tu voulais rajouter quelque chose.

M. WALD.- Pour rebondir sur ce qu'avait dit Alain, il est à noter également que nous avons fait l'acquisition de 30 vélos d'occasion à l'école de la Strueth ; cela permet justement de faire l'apprentissage du vélo dans une cour d'école fermée et justement de favoriser les mobilités douces.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous d'autres interventions parmi les collègues du Conseil municipal ?

M. GATTESCO.- Il me vient en tête que le CCK fête ses 50 ans le 6 juillet et je pense qu'il y a des circuits adaptés à tout le monde

M. LE MAIRE.- Le 6 juillet est un dimanche, je pense que les invitations vont tourner en tout cas, mais en effet, le CCK vous invite à découvrir des circuits vélos le dimanche 6 juillet le matin dans le cadre de « Tous à vélo » qui est une opération que le CCK, tu as raison de le rappeler, Francis, organise tous les ans mais qui aura une couleur et une saveur particulière puisque ce seront les 50 ans du club cette année.

Mme BACANY.- Rapidement, face aux dégradations, tags et autres incivilités, je voulais savoir où en était la vidéosurveillance, en particulier au niveau de la salle Gounod qui est taguée ces derniers temps de façon vraiment intense, mais également au niveau de Ecovie qui a été cambriolée, on leur a pris les caméras, une hache. Donc, je voulais savoir ce qui peut être mis en place et si au niveau de la vidéosurveillance, il y aurait une possibilité de faire des repérages des individus qui interviennent à ce moment-là.

M. LE MAIRE.- Je laisserai Gilles intervenir, mais les caméras existent, nous vous avons présenté le plan, mais Gilles tu peux répondre sur ce qui est faisable et pas faisable.

M. BRETZNER.- Déjà, la police municipale ne peut pas regarder la vidéosurveillance en continu, en instantané, elle pourrait s'installer dans le bureau et regarder toute la journée les caméras, mais ils ne le font pas. Forcément, cela peut être une perte de temps vu qu'il n'y a pas assez d'agents. Les réquisitions doivent être faites suite à des dépôts de plainte, on ne peut pas visualiser les images des caméras tant qu'il n'y a pas dépôt de plainte effectué. Là, des dépôts de plainte avaient été effectués et sur les caméras, on voit des jeunes cagoulés qui taguent. C'est compliqué.

C'est un peu la limite de la vidéoprotection. Sur certains faits, elle sert, sur ces faits-là, si la personne est cagoulée, on ne voit rien.

M. LE MAIRE.- Il ne faut pas tout attendre de la vidéosurveillance. Il y a toujours des limites à l'exercice et sur la salle Gounod, cela faisait un petit moment que cela n'était pas arrivé, cela revient maintenant, les phénomènes sont épisodiques, ils passent d'un quartier à un autre. On n'en connaît pas forcément les causes. Après, un traitement judiciaire est fait, une fois que la plainte est portée, on laisse les choses se faire. La commune essaie de traiter tout de suite le nettoyage pour que les murs concernés ou les équipements concernés puissent retrouver un aspect normal, mais très souvent, la vidéosurveillance ne permet pas d'identifier ou de façon plus recherchée, on identifie un véhicule plus loin ou des choses comme celles-là. Le travail est fait, mais avec ses limites.

M. BRETZNER.- Je voulais juste rajouter que la police nationale sur Kingersheim et Wittenheim a fourni un gros travail ; on peut soupçonner que le fait de déranger les jeunes qui font un peu le bazar à certains endroits entraîne ce style de conséquence. C'est ce que l'on constate souvent, ils sont dérangés par la police et ils vont à un certain endroit en se vengeant par des tags. Un gros travail est mené par la police nationale sur les deux communes suite à l'arrivée de la nouvelle capitaine.

M. LE MAIRE.- Merci, avez-vous d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

Je clos la séance de ce Conseil municipal.

Est-ce que parmi le public il y a des interventions particulières ? Ce n'est pas le cas.

Je vous remercie et vous souhaite de bonnes vacances.

(La séance est levée à 20 heures 15.)

**Signatures du Maire et du secrétaire de séance du Procès-Verbal
de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2025
de la ville de Kingersheim**

Délibérations examinées

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025
2. Approbation de la stratégie, de la charte d'engagement, du plan d'action de transition écologique et de la demande de labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique » 2 étoiles
3. Demande de subvention auprès de m2A : Fonds climat Nouvelle Donne Environnementale
4. Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim / Wittenheim

FINANCES

5. Admission en non-valeur de créances éteintes
6. Tarifs communaux 2025 : compléments

DEVELOPPEMENT DURABLE

7. Actualisation des tarifs 2026 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE)
8. Intégration de la voirie et autres espaces du lotissement Vert-Village Horizon
9. Dénomination de voirie - opération Vert-Village Horizon
10. Acquisition d'emprise de voirie rue de Richwiller

ENFANCE

11. Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Emile Zola et Irène Joliot Curie

CULTURE EVENEMENT ET DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

12. Convention pluriannuelle 2025-2028 d'objectifs entre le Créa, la DRAC, la Collectivité européenne d'Alsace, la région et la Ville de Kingersheim
13. Soutien à l'école de musique

RESSOURCES HUMAINES

14. Tableau des effectifs

Liste des membres présents

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Madame Valérie GERRER	1ère Adjointe au Maire	
Monsieur Alain WINCKELMULLER	2 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Sandrine ACKERMANN-BAUMS	3 ^{ème} Adjointe au Maire	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Michel CHÉRAY	4 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Dorothée DUMORTIER	5 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Christian BROMBACHER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Myrna JACQUIN	7 ^{ème} Adjointe au Maire	Proc. à Alain WINCKELMULLER
Monsieur Arnaud ROLLIN	8 ^{ème} Adjoint au Maire	
Madame Nathalie BOESCH	9 ^{ème} Adjointe au Maire	
Monsieur Gilles BRETZNER	Conseiller municipal	
Madame Céline NAMUR	Conseillère municipale	
Monsieur Nabil OUROUH	Conseiller municipal	Proc. à Sandrine ACKERMANN- BAUMS
Madame Silvia RAMUNDI	Conseillère municipale	Proc. à Valérie GERRER
Monsieur Francis GATTESCO	Conseiller municipal	
Madame Hélène LEIB	Conseillère municipale	
Monsieur Daniel WEBER	Conseiller municipal	
Madame Caroline MAYORAL	Conseillère municipale	Proc. à Michel CHÉRAY
Monsieur Patrick UNTEREINER	Conseiller municipal	
Madame Claudia FRITTOLINI	Conseillère municipale	
Monsieur Frédéric WALD	Conseiller municipal	
Madame Emilie HAMMERER	Conseillère municipale	

NOM - Prénom	Qualité	Procuration
Monsieur Denis BRAND	Conseiller municipal	
Madame Corine LITZLER	Conseillère municipale	
Monsieur Thomas GACOIN	Conseiller municipal	
Madame Giulia ACHA	Conseillère municipale	
Monsieur Luca QUARTUCCI	Conseiller municipal	Proc. à Laurent RICHE
Madame Caroline REITH	Conseillère municipale	
Monsieur Pascal HEYER	Conseiller municipal	
Monsieur Laurent ROTH	Conseiller municipal	
Madame Carmen BACANY	Conseillère municipale	
Monsieur Philippe LARGER	Conseiller municipal	Proc. à Pascal HEYER
Monsieur Fadi HACHEM	Conseiller municipal	

Signature du PV de la séance du 25 juin 2025

NOM - Prénom	Qualité	Signature
Monsieur Laurent RICHE	Maire	
Monsieur Jonathan GRADOZ	Secrétaire de séance	

Mis en ligne le 26 septembre 2025